# STATISTIQUE

DES

# PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. 1867.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S 4 79 AND STRATION OF THE OUT HE OUT

# **STATISTIQUE**

DES

# **PRISONS**

ΕT

# ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

POUR L'ANNÉE 1867.

PARIS,
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue Jean-Jacques Rousseau, 41.

1869



# STATISTIQUE

# DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

POUR L'ANNÉE 1867.

(16º année.)

# INTRODUCTION.

L'année 1867 a été marquée par une notable augmentation dans la population des prisons et établissements pénitentiaires.

Au 31 décembre 1866, les divers lieux de détention placés sous l'autorité du ministre de l'intérieur renfermaient. 48,519 indiv. (1).

ഉഥവ വരാ

ii en est entre pendant i annee	309,923
Ensemble	358,442
Et sorti	307,976

Ti -- -- t --- t --- do--t 12--- do-

Il en restait, au 31 décembre 1867..... 50,466

Le nombre des journées de détention, qui avait été, en 1866, de 17,096,064, s'est élevé à 17,753,875, et la population moyenne a monté de 46,838 à 48,621.

Cet accroissement de 1,947 dans l'effectif au 31 décembre, de

<sup>(1)</sup> Le chiffre accusé par la Statistique de 1866 était de 48,529; la différence de 10 provient de la rectification d'une erreur, par suite de laquelle les jeunes détenus placés à Rouen figuraient, à la fois, dans la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction, et dans celle des établissements d'éducation correctionnelle.

657,811 dans le nombre des journées et de 1,803 dans la population moyenne, correspond à une période de crise alimentaire, et ne présente, dès lors, rien qui doive surprendre ni alarmer. Il suffit, en effet, de se reporter à l'année 1863, pour trouver des chiffres encore plus élevés.

La Statistique de 1867 comprend 61 tableaux où sont consignés les renseignements numériques qui font connaître, pour chaque catégorie d'établissements, les mouvements, la répartition et la composition de la population, ainsi que les faits relatifs à la discipline, à l'instruction, à l'état sanitaire, au travail, etc.

Les indications résultant de ces tableaux sont analysées et appréciées dans les développements ci-après, divisés, comme les années précédentes, en cinq parties :

Transfèrements;

Maisons centrales et pénitenciers agricoles;

Etablissements d'éducation correctionnelle;

Maisons d'arrêt, de justice et de correction, dépôts et chambres de sûreté;

Dépenses.

# PREMIÈRE PARTIE.

# TRANSFÈREMENTS.

# TABLEAUX I et I bis. — Répartition, par catégorie, des individus transférés.

Le nombre des individus transférés en 1867, par les voitures cellulaires, s'est élevé à 19,628, et se répartit ainsi qu'il suit :

	,	١ ١	
	Hommes	Femmes.	TOTAL.
Repris de justice soumis à la transportation, transférés au port			
d'embarquement	62		62
Condamnés aux travaux forcés, transférés au bagne	1,099		1,099
/Condamnés aux travaux forcés pour crimes		}	
Transférés commis dans la maison	2	»	2
dans Sexagénaires extraits du bagne	24	,	24
les maisons Condamnés aux travaux forcés, à la détention,			
centrales. \( \) à la reclusion ou à plus d'un an d'emprison-			
nement	6,512	1,311	7,823
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, autorisés à		Į	
subir leur peine dans une prison départementale	4	4	8
A reporter	7,703	1,315	9,018

	Hommes	Femmes.	TOTAL.
Report	7,703	1,315	9,018
Condamnés à un an et au-dessous, centralisés au chef-lieu	4,322	1 1	5,163
venant d'appel, reconduits	·	[	
dans les départements d'origine	728	58	786
d'une prison départementale dans une autre,			
pour y subir leur peine	148	24	172
d'une prison départementale dans une autre,			- [
pour les rapprocher de leur destination dé-		ا ا	
finitive	<b>5</b> 3	7	60
d'une prison départementale dans un établis-	,	i i	
sement hospitalier	000	, "I	889
Individus d'une maison centrale dans une autre  transférés — — dans un établissement	l 888	'l 'l	003
transférés — — dans un établissement hospitalier	ļ "		
- dans une prison dépar-	] "	1 1	"
tementale pour y su-			
bir leur peine	15	. 4	19
<ul> <li>pour les rapprocher de</li> </ul>	1		
leur destination défi-			
nitive	8	3 2	10
Etrangers expulsés, transférés aux frontières	1,666	216	1,882
Libérés, tranférés dans les dépôts de mendicité	1,023	149	1,172
— dans leurs foyers	23	3 6	29
Condamnés par défaut, reconduits dans les départements	Ì		
d'origine	3	1	36
d'une prison départementale dans une autre	1	6 30	226
– dans un établis-	1		
Jeunes déte- sement d'éducation correctionnelle	1	1 2	3
nus d'un établissement d'éducation correctionnelle	I .		
transférés dans un autre	1 -	9] »	49
dans une maison centrale		1 1	12
Femmes destinées aux colonies pénales, transférées au por	-	'	12
d'embarquement		» 20	20
Condamnées à plus d'un an, nourrices ou enceintes, centra-		7	<u>'</u>
lisées au chef-lieu		. 48	48
Accusés, condamnés allant en appel, extradés, transférés		1	
aux frais des ministères de la Justice et de la Marine	3	1 ,	31
Évadés		2	2
TOTAL	16.00	0 0 700	10 000
TOTAL	16,90	υ <sub>[ 2,728</sub>	8 19,628 l

En 1866, il n'avait été transporté que 18,621 individus (16,141 hom-

mes et 2,480 femmes), soit 1,007 (759 hommes et 248 femmes) de moins qu'en 1867.

La comparaison entre les chiffres afférents, pour les deux années, aux six catégories qui fournissent les contingents les plus importants, fait ressortir les résultats ci-après :

Condamnés des deux sexes aux tra- vaux forcés, à la détention, à la reclusion, ou à plus d'un an		
d'emprisonnement, transférés, du	1866.	1867.
lieu de leur condamnation, aux maisons centrales	7,230 soit 38.83 p. 0,0	7,823 soit 39.86 p. 0/0
et au dessous, centralisés dans l'une des prisons du département. Condamnés des deux sexes transférés	4,327 — 23.24	5,163 — 26.30
d'une maison centrale dans une autre	1,714 — 9.20	889 — 4.53
Libérés étrangers des deux sexes expulsés, conduits aux frontières. Libérés transférés dans les dépôts de	1,517 — 8.15	1,882 — 9.59
mendicité	1,135 — 6.09	1,172 — 5.97
forcés, transférés à Toulon	995 — 5.34	1,099 - 5.60
Ensemble	$\begin{array}{r} 16,918 - 90.85 \\ 1,703 - 9.15 \end{array}$	18,028 — 91.85 1,600 — 8.15
Total égal	18,621 — 100.00	19,628 — 100.00

Le relevé ci-dessus constate des augmentations dans le nombre des condamnés transférés du lieu de leur condamnation aux maisons centrales ou au bagne, des condamnés à un an et au-dessous centralisés au chef-lieu, et des libérés expulsés comme étrangers, ou transférés dans les dépôts de mendicité.

Le nombre des détenus transférés d'une maison centrale dans une autre présente, au contraire, une diminution notable (889 en 1867, au lieu de 1,714 en 1866). Cette différence résulte de ce que le service des transfèrements avait eu à pourvoir, pendant l'année 1866, à des besoins exceptionnels: l'évacuation de la maison centrale d'Embrun, la concen-

tration des vieillards à Belle-Ile, la formation du pénitencier agricole de Castelluccio et l'accroissement de celui de Casabianda.

Les voitures cellulaires ont transporté, dans les maisons centrales, comme l'indiquent les chiffres qui précèdent, 7,823 individus venant du lieu de leur condamnation; le total des entrées de cette catégorie étant de 8,061, il a été transféré par d'autres moyens 238 individus, soit 2.95 p. 0/0.

En 1866, la proportion était de 1.38 p. 0/0.

On a expliqué, dans l'Introduction de la Statistique de 1866, que les seuls condamnés dont le transfèrement ne soit pas confié au service cellulaire, sont ceux des villes où existent à la fois une maison centrale et un tribunal ou une cour impériale.

# TABLEAU II. — Répartition des libérés étrangers expulsés du territoire français, transférés aux frontières.

L'administration des prisons et établissements pénitentiaires prête un concours de plus en plus actif au service de la sûreté publique, pour l'expulsion des libérés étrangers. Ce concours a été particulièrement utile en 1867, pour débarrasser la France, après leur libération, des malfaiteurs de toutes les nations, attirés à Paris par l'Exposition universelle, et condamnés à des peines de courte durée.

Les voitures cellulaires ont transporté aux frontières 1,882 individus de cette catégorie (1,666 hommes et 216 femmes) en 1867, contre 1,517 (1,333 hommes, 184 femmes) en 1866.

Les pays qui comptent le plus grand nombre d'expulsés sont :

La Belgique	600	hom.,	101	fem.	au lieu de	393	hom.,	77	fem.,	en 1866.
L'Italie	507	_	8				_ `			_
La Suisse	120		16	_	_	106		17	_	
La Prusse	106	_	26	_	_	105		23	_	
La Bavière	77	_	24			81	_	20	_	

# TABLEAU III. — Répartition des condamnés transférés dans les pénitenciers agricoles de la Corse.

Il a été conduit à Marseille, à destination des pénitenciers agricoles de la Corse, 751 détenus extraits des maisons centrales. Toutes ont fourni leur contingent, à l'exception de celle de Belle-Ile, dont la population se compose exclusivement de sexagénaires.

L'effectif de ces maisons étant, au 31 décembre, de			5,
le transfèrement en Corse de ces			
a produit, par rapport au total, qui, sans cette circonstance, aurait	<del></del>		
été de	13,312	_	•
une diminution de 5.64 p. 0/0.			

En 1866, la proportion était de 6 p. 0/0.

La différence provient de ce que le nombre des condamnés envoyés dans les pénitenciers a été moindre (751 au lieu de 797 pour les maisons autres que celle d'Embrun), tandis que la population générale a monté de 13,292 à 13,312.

La proportion par maison centrale présente les résultats ci-après :

	Population au 34 décembre 1867.	Nombre d'individus transférés en Corse.	FOTAL.	Rapport pour 400 du nombre des transférés à la population totale.
	-	-	-	-
Albertville	325	20	345	5.797
Aniane	666	42	708	5.932
Beaulieu	708	42	750	5.600
Clairvaux	1,277	57	1,334	4.273
Ensisheim	924	55	979	5.613
Eysses	776	36	812	4.433
Fontevrault	1,322	72	1,394	5.165
Gaillon	870	62	932	6.652
Limoges	594	49	643	7.620
Loos	1,203	123	1,326	9.276
Melun	1,049	38	1,087	3.495
Nimes	1,249	60	1,309	4.584
Poissy	966	52	1,018	5.108
Riom	632	43	675	6.370

Il ressort de ce tableau que, dans six maisons (Albertville, Aniane, Beaulieu, Ensisheim, Fontevrault et Poissy), le contingent s'éloigne peu de la moyenne générale; dans quatre (Clairvaux, Eysses, Melun et

Nîmes), il lui est inférieur de 1.016 à 2.155 p. 0/0, et dans quatre (Gaillon, Limoges, Loos et Riom), il la dépasse de 0.730 à 3.634 p. 0/0. Mais en se reportant aux chiffres de 1866, on reconnaît que les différences en plus ou en moins signalées pour 1867 compensent à peu près celles qui existaient en sens inverse l'année précédente. Les intérêts des entrepreneurs et des fabricants ont donc été ménagés autant que possible.

Ces condamnés ont tous été embarqués à Marseille sur un navire de la marine impériale, qui les a transportés, soit à Bastia, à destination de Casabianda, soit à Ajaccio, pour Castelluccio et Chiavari.

Le transfèrement des 19,628 prisonniers de toute catégorie a été effectué par 20 voitures, en 188 voyages, ayant employé ensemble 4,550 journées, et parcouru 1,019,741 kilomètres, dont 932,355 sur les chemins de fer et 87,386 sur les routes de terre.

La moyenne du nombre des individus transférés est donc de 104 pour chaque voyage, ayant duré 24 journées et comprenant un parcours de 5,424 kilom. 154.

En 1866, les moyennes, par voyage, étaient, pour le nombre des détenus transportés, de 99, pour la durée de 26 jours et pour le parcours de 5,755 kilom. 283.

Il y a donc eu, en 1867, pour chaque voyage, une augmentation de 6 prisonniers, et une diminution de 2 jours dans la durée et de 331 kilom. 129 dans le parcours.

Ce résultat satisfaisant, par rapport à l'année 1866, provient, dans une certaine mesure, de ce que cette dernière avait été grevée des nombreux voyages faits à vide et en partie sur les routes de terre, pour l'évacuation de la maison centrale d'Embrun et pour la centralisation des vieillards à Belle-Ile. Il est dû aussi au développement des voies ferrées, et aux soins incessants que l'Administration apporte à la direction de ce service, qui exige une surveillance quotidienne et des plus attentives.

# DEUXIÈME PARTIE.

### MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

L'institution des quartiers spéciaux de préservation et d'amendement créés en 1865 et 1866, dans les maisons centrales de Mèlun et de Clairvaux, pour les hommes, de Clermont, pour les femmes, a fonctionné régulièrement en 1867. D'autres quartiers semblables ont été organisés depuis.

A raison du laps de temps peu étendu qu'embrasse cet essai, et du nombre encore restreint d'établissements auxquels il s'applique, il y a lieu d'ajourner la constatation et l'appréciation des faits qui s'y rapportent.

Les nombres afférents aux quartiers de préservation et d'amendement sont compris, sans distinction, dans ceux dont il va être question.

# TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie des condamnés pendant l'année. Population au 31 décembre 1867.

Il est entré, en 1867, dans les établissements affectés aux hommes et dont la population, au 31 décembre 1866, était de.... 14,795 7,804 individus, savoir:

Venant du lieu de leur condamnation  — d'autres maisons centrales ou pénitenciers agricoles  — du bagne ou des colonies pénales  Réintégrés après extraction de l'établissement  — après évasion	6,734 846 53 91 80	7,804
Ensemble		22,599
ll en est sorti 7,613, savoir:		
Mis en liberté par expiration de la peine.  — par grâce.  Transférés au bagne, à destination des colonies pénales  — dans d'autres maisons centrales ou dans les pénitenciers agricoles de la Corse.  Transférés dans les prisons de département.  — dans les établissements hospitaliers.  Evadés.  Décédés.	5,322 424 39 1,053 141 48 81 505	7,613
Reste, au 31 décembre 1867		14,986

Le nombre des journées de détention a été de 5,473,537, ce qui représente une population moyenne de 14,996.

En 1866, la population, au dernier jour de l'année, était de 14,795, le nombre des journées de détention de 5,399,897 et la population moyenne de 14,794.

La population au 31 décembre a donc augmenté de	191
Le nombre des journées de	73,640
et la population moyenne de	202
Line to 1000 and an anthropy makent to me diminution	

L'année 1866 avait, au contraire, présenté une diminution sur les chiffres de 1865.

L'augmentation constatée résulte principalement de ce que le nombre des individus venant du lieu de leur condamnation a été plus élevé qu'en 1866, d'un chiffre de 583 (6,734 contre 6,151), atténué, d'un autre côté, par des différences en moins sur les entrées de détenus transférés d'une maison centrale dans une autre, extraits du bagne ou réintégrés après extraction ou évasion des maisons centrales et des pénitenciers agricoles.

La population moyenne, qui a été, comme on vient de l'indiquer, de 14,996, en 1867, se répartit ainsi qu'il suit:

Maisons centrales du continent		12,822
Belle-Ile	• • • •	489
Pénitencier agricole de Casabianda		
- de Castelluccio	248 }	1,685
— de Chiavari	748)	

# En 1866, sur la moyenne de 14,794 détenus, on en comptait:

Dans les maisons centrales du continent		13,143 320
Dans le pénitencier de Casabianda		
- de Castelluccio	26	1,331
— de Chiavari	806)	

On voit que l'effectif des maisons centrales du continent a diminué de 321, tandis que celui de Belle-Ile et des pénitenciers de la Corse a augmenté de 523; c'est la conséquence des mesures adoptées en 1866, pour l'envoi des vieillards à Belle-Ile, la réunion à Castelluccio des condamnés de 21 ans et au-dessous, appartenant aux professions agricoles, et le développement des travaux entrepris à Casabianda.

A l'approche de la saison des fièvres, ceux des détenus de cet

établissement qui ne pouvaient trouver place au refuge forestier de Marmano et que l'on avait jugé prudent de ne pas maintenir au siége du pénitencier, ont été évacués sur Chiavari. Ces individus, au nombre de 151, ont été embarqués à Casabianda et transportés à leur destination par un navire de la marine impériale; le transfèrement a été opéré dans les conditions les plus satisfaisantes sous le rapport de la sécurité, de l'économie et de la rapidité.

Par suite de la suppression de la maison centrale d'Embrun, on a pu, malgré la diminution du nombre total des condamnés détenus sur le continent, conserver dans chaque maison un effectif en rapport avec l'étendue des locaux, le cadre du personnel d'administration et de garde, et les frais généraux qu'entraîne l'exécution des services économiques.

<b>~</b>		
Venant du lieu de leur condamnation	9}	1,337
Ensemble		4,595

### Le nombre des sorties a été de 1,217, savoir :

Mises en liberté par expiration de la peine	978	
par grâce	51	
Transférées au port d'embarquement à destination des colonies	1	
pénales	21	
Transférées d'une maison centrale dans une autre	* >	1,217
<ul> <li>dans les prisons départementales</li> </ul>	14	
- dans les établissements hospitaliers	15	•
Évadée	1	
Décédées	137 /	•
Reste au 31 décembre 1867	_ 	3,378

Le nombre des journées de détention a été de 1,199,896, et la population moyenne, de 3,287.

En 1866, la population, au 31 décembre, était de 3,258, le nombre des journées de 1,220,933 et la population moyenne de 3,345.

Il y a donc eu, pour les établissements affectés aux femmes, une diminution de 21,037 journées, soit, en moyenne, 58 détenues, et une augmentation de 120 dans l'effectif au dernier jour de l'année.

Si l'on réunit les chiffres relatifs aux deux sexes, on constate les résultats suivants :

	Hommes,	Pemmes.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1866	14,795 7,804	3,258 1,337	18,053 9,141
Ensemble	22,599 7,613	4,595 1,217	27,194 8,830
Reste au 31 décembre 1867	14,986	3,378	18,364
Nombre des journées de détention	5,473,537	1,199,896	6,673,433
Population moyenne	14,996	3,287	18,283

Ces chiffres présentent au total, par rapport à ceux de l'année 1866, des augmentations qui s'élèvent:

Pour la population au 31 décembre, à	311
Pour le nombre des journées, à	52,603
Pour la population movenne, à	144

## TABLEAU II. — Répartition de la population suivant les juridictions et la pénalité.

Les 18,364 individus des deux sexes détenus, au 31 décembre 1867, dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, avaient été condamnés:

D'après la nature de la peine qu'ils subissaient, les hommes étaient répartis ainsi qu'il suit :

	(	1)		
Travaux forces	148 `	soit	0.988 p.	. 0/0
Détention	11.0		0.747	
Reclusion	3,792	_	<b>25.30</b> 3	
Emprisonnement	10,930		72.935	
Fers	4		0.027	

### La population des femmes se décomposait en:

Travaux forcés	1,300, soit	38.484 p. 0/0
Reclusion	292 —	8.644
Emprisonnement	1,786 —	52.872

Ces proportions ne diffèrent pas sensiblement de celles qui avaient été relevées en 1866.

Il y a lieu de remarquer cependant qu'il existe, pour les deux sexes,

<sup>(1)</sup> Dont 121 sex igénaires à Belle-Ile.

une diminution en ce qui concerne les peines afflictives et infamantes, et une augmentation quant aux peines correctionnelles.

En effet, dans les établissements affectés aux hommes, si on laisse de côté les condamnés aux travaux forcés, à la détention ou aux fers, qui n'y sont placés que transitoirement et dont le chiffre, d'ailleurs, n'atteint pas 2 p. 0/0, on reconnaît que le nombre des condamnés à la reclusion est moins élevé de 0.821 p. 0/0 (25.303 au lieu de 26.124) et celui des condamnés à l'emprisonnement plus fort de 1.053 p. 0/0 (72.935 au lieu de 71.882). Dans les établissements affectés aux femmes, il y a une réduction de 0.958 p. 0/0 (38.484 au lieu de 39.442) pour les condamnées aux travaux forcés, et de 0.871 p. 0/0 (8.644 au lieu de 9.515) pour les condamnées à la reclusion, et un accroissement de 1.829 p. 0/0 (52.872 au lieu de 51.043) pour les condamnées à l'emprisonnement. Ces résultats concordent avec les renseignements fournis par les comptes de la justice criminelle.

Sous le rapport de la durée des peines, l'effectif des établissements affectés soit aux hommes, soit aux femmes, présentait la situation suivante:

		МОМ	BRC.	nappont pour 100 détenus du même sexe.		
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
•	ns	24	544	0.160	16.104	
Travaux forcés de plus de	10 à 20 ans	81	546	0.510	16.163	
A perpétui	té	43	210	0.288	6.217	
Ditantian (de 5 à 20	ans (art. 20 du		}		l	
Détention Code pén	nal)	112	n	0.747	α	
	ns	2,221	174	11.820	5.151	
( plus de 7 a	ins	1,571	118 <sup>i</sup>	$-10.483^{!}$	3.493	
/ De plus de	e 1 à 2 ans	3.751	745	25.051	22.055	
\ <u> </u>	2 à 3 —	2.245	373	$11.980^{!}$	11.012	
Emprisonnement. / —	3 à 4 —	1.403	172	9.362	5.092	
1 -	4 à 5 —	1,642	213	10.957	6.305	
Plus de 5 a	ns	1,886	283	12.585	8.378	
Fers	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		»	0.027	•	
		14,986	3,378	100. r	100.	

L'atténuation signalée plus haut dans la gravité des peines s'est aussi produite dans leur durée. Le nombre des individus condamnés à 3 ans au plus, qui était, au 31 décembre 1867, de 40.031 p. 0/0 pour les hommes et de 33.097 p. 0/0, pour les femmes, ne s'élevait, à la fin de 1866, qu'à 37.039 et 30.602. C'est une augmentation, pour l'un comme pour l'autre sexe, d'environ 3 p. 0/0 dans le chiffre des détenus sur lesquels l'Administration ne peut exercer une action réformatrice, qui exige un certain temps pour être réellement efficace.

# TABLEAU III. — Répartition de la population suivant les crimes et délits qui ont motivé la condamnation.

On a exposé, dans l'Introduction à la Statistique de 1866, les considérations qui, au point de vue du traitement pénitentiaire auquel peuvent être soumis les détenus et des résultats qu'il est permis d'en attendre, donnent de l'intérêt à une classification des crimes et des délits, suivant le degré de perversité qu'ils impliquent chez leurs auteurs et le trouble plus ou moins grave dont le retour de ceux-ci à la vie libre peut être la cause pour la société.

Les infractions mentionnées par le Tableau III ont été, dans cet ordre d'idées, rangées en cinq catégories, savoir :

- 1º Perversité extrême. Assassinat, association de malfaiteurs, contrefaçon de billets de banque, empoisonnement, excitation à la débauche, fausse monnaie, faux témoignage, incendie, parricide et coups aux ascendants, recel, séquestration de personnes, vols qualifiés.
- 2º Perversité moindre. Abandon ou exposition d'enfants (par des hommes), abus de confiance, attentats aux mœurs, à la pudeur (par des femmes), avortement (complicité), banqueroute simple, banqueroute frauduleuse, détournement de deniers publics, destruction de titres, etc., enlèvement de mineurs (par des femmes, complicité), escroquerie, extorsion de signature, faux en écriture publique ou privée, infanticide (par des hommes), menaces de mort, port illégal de la Légion

d'honneur, suppression et supposition d'enfants (par des hommes), usure, usurpation de titres, de fonctions, etc., vente et achat d'effets militaires, vol simple, viol, (complicité par des femmes).

- 3º Inertie coupable. Mauvais antécédents. Évasion de détenus faux dans les passe-ports, les certificats, etc., mendicité, rupture de ban, vagabondage.
- 4º Passions. Abandon, exposition d'enfants (par des femmes), adultère, attentats aux mœurs, à la pudeur (par des hommes), avortement (par des femmes), bigamie, castration, coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail, dénonciation calomnieuse, enlèvement de mineurs (par des hommes), homicide, meurtre, coups et blessures ayant occasionné la mort, infanticide (par des femmes), outrage à des fonctionnaires, rébellion, refus d'obéissance militaire, suppression et supposition d'enfants (par des femmes), viol (par des hommes).
- 5º Causes diverses. Arrestation illégale, bris de scellés, contravention aux lois fiscales, crimes et délits de chasse, désertion, détention d'armes, dévastation de plans et récoltes, exercice illégal de la médecine, fabrication et vente de poudre, faux en matière de remplacement.

Au 31 décembre 1867, la population se répartit ainsi qu'il suit entre ces cinq catégories :

CATÉGORIES			Нэш	Femmes.						
de crimes et délits.	Travaux forcés.	1	Ro- clusion.	Em- prison- nement,	Fers.	TOTAL.	Travaux forcés.	Re- clusion.	Em- prison. nement.	Total.
1ºPerversitéex- trême	71	4	2,0 <del>2</del> 0	<b>1,06</b> 3	1	3,159	344	166	242	752
2º Perversité moindre	20	»	368	6.272	20	6,660	33	27	1,202	1,262
3º Inertie cou- pable. — Mauvais antécédents	20	D	3	1,382	. 20	1,385	, w	00	151	151
4º Passions	57	2	1,362	2,148	3	3,572	923	1	191	1,213
5º Causes di- verses	20	106	<b>3</b> 9	65	ı)	210	م	>	>>	,
Totaux	148	112	3,792	10,930	4	14,986	1,300	292	1,786	3,378

Par rapport au nombre des détenus, ces chiffres présentent les proportions ci-après, pour 100 individus :

Hommes.							Fem	mes.			
crim	do es et délits.	Travaux forcés.	Dé- tention,	Re- clusion.	Em- prison- nement.	Fers.	Total.	Travaux forcés.	Re- clusion.	Em- prison- nement.	Total.
i	catégorie	1	! !		7.093		1	10.183	ì	ŀ	
92e 3e 4e	 	0.134 » 0.380	»	0.020	41.852 9.222 14.334	» 0.020	9.242 23.835	1	ъ	35.583 4.470 5.655	4.470
5•		»	0.707	0.260	0.434	»	1.401	»	» ——	α 	
	Totaux	1.988	0.747	<b>25.3</b> 03	72.935	0.027	100 »	38.484	8.644	52.872	100 »

A raison de la durée des peines, on comprend que les variations dans les éléments qui constituent la population des maisons centrales doivent être peu considérables d'une année à l'autre.

La comparaison entre les chiffres de 1867 et ceux de 1866 fait cependant ressortir, en ce qui concerne les hommes, des modifications qu'il importe de noter.

Les deux premières catégories se composent des individus pour lesquels, à raison de la nature des actes ayant motivé leur condamnation, la probabilité de la récidive est la plus grande, et dont le retour à la vie libre présente, par conséquent, le plus de dangers.

Le nombre des condamnés appartenant à ces deux catégories est, au 31 décembre 1867, de 65.522 p. 0/0 (21.080 pour la première, 44.442 pour la seconde), tandis qu'il ne s'élevait, au 31 décembre 1866, qu'à 63.442 p. 0/0 (20.556 pour l'une et 42.886 pour l'autre), soit, en une seule année, une augmentation totale de 2.080 p. 0/0. Ce sont surtout les crimes et délits contre les propriétés qui contribuent à ce résultat. On compte, en effet, 1,229 vols simples ou qualifiés en 1867, au lieu de 1,162 en 1866.

Et ce qui doit appeler particulièrement l'attention, c'est que l'accroissement constaté porte sur les condamnés à l'emprisonnement, dont le nombre, pour les deux catégories réunies, est de 48.945 p. 0/0, au lieu de 46.806, soit 2.139 p. 0/0 en plus; les chiffres afférents aux condamnés à la reclusion ne présentent pas de modification importante, et

ceux qui se rapportent aux condamnés aux travaux forcés, à la détention et aux fers, offrent, au contraire, une réduction.

Or, on a vu que la durée des condamnations à l'emprisonnement avait diminué dans une notable proportion, et que le nombre des détenus ayant à subir une peine de 3 ans au plus était de 40.033 p. 0/0. Il arrive ainsi que les condamnés, qu'il serait utile de retenir le plus longtemps possible séparés de la société, sont précisément ceux dont le séjour dans les maisons centrales est le plus court; d'où il suit qu'on ne saurait imputer au régime pénitentiaire les récidives de ces individus.

La répartition des femmes suivant les crimes et délits qui ont motivé leur condamnation est à peu près la même qu'en 1866.

# TABLEAU IV. — Répartition des détenus suivant les départements où ils ont été condamnés.

Les renseignements contenus dans ce tableau permettent de constater que chaque établissement reçoit habituellement les condamnés des mêmes départements, bien qu'il n'existe pas de circonscriptions pénitentiaires légalement déterminées. Il en ressort aussi que les circonscriptions établies par la pratique de l'Administration sont constituées de manière à satisfaire l'intérêt du service des transfèrements et celui des familles des condamnés.

Les départements qui entrent pour les chiffres les plus élevés dans la population au 31 décembre 1867, sont :

#### POUR LES HOMMES.

La	Seine	2,054
La	Seine-Inférieure	520

— XXIV —	
Le Nord	477
Les Bouches-du-Rhône	463
Le Rhône	<b>3</b> 53
La Gironde	347
La Manche	343
Le Haut-Rhin	<b>3</b> 25
Ille-et-Vilaine	321
Le Calvados	312
POUR LES FEMMES.	
La Seine	377
Ille-et-Vilaine	135
Le Calvados	109
La Meurthe	105
La Seine-Inférieure	102
Le Nord	91
La Manche	77
Les Côtes-du-Nord	<b>7</b> 5
Le Haut-Rhin	74
La Gironde et l'Oise, chacun	72

# Ceux qui sont représentés par les nombres les plus faibles, sont :

#### POUR LES HOMMES.

L'Indre	22
L'Ariége	24
Les Basses-Alpes	26
La Creuse	29
Les Hautes-Alpes	36
La Lozère	38
Les Hautes-Pyrénées	46
La Corrèze	48
Les Landes	50
Les Deux-Sèvres	51

#### POUR LES FEMMES.

La Savoie et la Haute-Savoie, chacun	2
La Vienne	5
Les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, chacun	6

La Lozère et le Var, chacun	7
Le Cher	8
L'Ariège, la Creuse et l'Indre, chacun	9

La nomenclature des départements qui précèdent est à peu près la même que celle qui avait été établie en 1866, et l'ordre suivant lequel ils sont classés a peu varié.

Ces indications concordent avec celles qui ressortent des Comptes de la justice criminelle.

Outre les individus condamnés en France par les cours d'assises, par les tribunaux correctionnels et, sur appel, par les cours impériales, ainsi que par les conseils de guerre, et dont le nombre est indiqué pour chacun des départements où la condamnation définitive a été prononcée, les maisons centrales renfermaient, au 31 décembre 1867, 332 hommes et 5 fe mmes condamnés par des corps judiciaires français hors du territoire métropolitain, savoir :

Algérie	84 h	ommes.	5 fe	emmes.
Autres colonies françaises	24	_	10	_
Armée du Mexique	159	~~~	¥	
Armée d'Orient	26	_	,	
Armée d'Italie	<b>3</b> 5	_	×	_
Armée de Chine	4	_	•	-

En 1866, cette partie de l'effectif comprenait 366 hommes et 2 femmes, soit 34 hommes en moins et 3 femmes en plus. Les modifications les plus importantes s'appliquent à l'Algérie (13 hommes en moins), à l'armée du Mexique (12 en moins) et à l'armée d'Italie (10 en moins).

### TABLEAU V. — Etrangers détenus.

Le nombre de ces condamnés a augmenté en 1867. De 879 (796 hommes, 83 femmes) il s'est élevé, au 31 décembre 1867, à 935 (849 hommes, 86 femmes), soit en plus 56 (53 hommes, 3 femmes).

### Les contrées qui fournissent les chiffres les plus élevés sont :

#### POUR LES HOMMES.

L'Italie	247
La Belgique	197
La Prusse	85
La Suisse	<b>57</b>
L'Angleterre	<b>5</b> 5
POUR LES FEMMES.	
La Belgique	17
L'Angleterre	14
In Ravidna	19

L'augmentation, en ce qui concerne les hommes, s'applique principalement à l'Italie (247 au lieu de 224) à la Prusse (85 au lieu de 71) et à la Suisse (57 au lieu de 11). Pour les femmes, il n'existe pas, relativement à la situation constatée au 31 décembre 1866, de différences notables dans les nombres afférents à chaque nationalité.

TABLEAU VI. — Répartition de la population suivant l'âge et la durée de la captivité.

La décomposition de l'effectif sous le rapport de l'âge présente les chiffres ci-après :

	Hommes.							Femmes.			
AGES.	Travaux forcés.	Dé- tention.	Re-	Em- prison- nement.	Fers.	Total.	Travaux forcés.	Re- clusion.	Em- prison- nement.	Total.	
De 16 à 20 ans.	»	2	163	867	æ	1,032	82	11	116	209	
21 à 30 —	9	73	1,401	3,726	1	3,210	520	60	457	1,037	
31 à 40 —	3	33	952	2,768	1	3,757	379	77	490		
41 à 50 —	4	3	528	1,816	2	2,353	218	69	448	735	
51 à 60 —	2	1	341	1,183	l so	1,527	83	40	210	333	
61 ans et plus.	130	20	407	570	>>	1, 107	18	35	65	118	
	148	112	3,792	10,930	4	14,986	1,300	292	1,786	3,378	

### Soit pour 100 individus:

	Hommes.						Femmes.			
AGES.	Travaux forcés.	Dé- tention.	Re- clusion.	Em- prison- nement.	Fers,	Total.	Travaux forcés.	Re- clusion.	Em- prison- nement.	Total.
De 16 à 20 ans. 21 à 30 — 31 à 40 — 41 à 50 — 51 à 60 — 61 ans et plus.	0.060 0.020 0.027 0.013 0.868	0.487 0.220 0.020 0.007	9.349 6.352 3.523 2.275 2.716	24.863 18.471 12.118 7.895	0.007 0.007 0.013	34.766 25.070 15.701 10.190 7.387	15.394 11.220 6.453 2.457	1.776 2.279 2.045 1.184 1.036	13.529 14.506 13.262	30.699 28.005 21.758 9.858 3.493

### En 1866, les proportions étaient :

		Hommes.	Femmes.
De 16 à 20 ans	p. 0/0	7.949	5.863
21 à 30 ∸	_	<b>3</b> 5.972	30.817
31 à 40 —		22.967	28.760
41 à 50 —		16.282	21.608
51 à 60 —		8.963	9.576
6t ans et plus		7.847	3.376

Il y a eu ainsi une augmentation de 2.103 p. 0/0, pour les hommes de 31 à 40 ans, de 1.207 pour ceux de 51 à 60, et une diminution de 1.063 pour ceux de 16 à 20 ans et de 1.206 pour ceux de 21 à 30. Les autres groupes n'offrent pas de différences notables.

L'Introduction à la Statistique de 1866 a fait connaître les considérations qui ont motivé la création, à Castelluccio, d'un pénitencier agricole spécialement affecté aux jeunes adultes, c'est-à-dire aux individus jugés par application du droit commun, comme ayant atteint la majorité pénale de 16 ans, mais qui n'avaient pas 21 ans au moment où ils ont commis le fait pour lequel ils ont été condamnés.

La population de Castelluccio, qui n'était, au 31 décembre 1866, que de 199, avait été portée, au 31 décembre 1867, à 377, soit 178 en plus; l'établissement peut contenir 400 détenus. Des 377 détenus de Castelluccio, 185 avaient, au 31 décembre, de 16 à 20 ans et 192 de 21 à 30. La proportion des premiers est, par rapport à l'effectif du pénitencier, de 49.071 p. 0/0, tandis que le nombre des détenus de cet àge n'entre qu'à raison de 5.797 p. 0/0 dans la population des autres établissements affectés aux hommes.

La comparaison entre les éléments qui composent la population du pénitencier agricole des jeunes adultes et celle des autres pénitenciers agricoles et des maisons centrales, fait ressortir les résultats suivants:

Nature et durée de la peine.   Travaux forcés   1.013   1.013     Détention   0.265   0.760   0.495     Reclusion   26.525   25.272   1.253     Emprisonnement   73.210   72.928   0.282     Fers   0.027   0.027     Condamnés pour 3 ans au plus   36.074   40.133   4.059     — pour plus de 3 ans   63.926   59.867   4.059     — pour plus de 3 ans   63.926   59.867   4.059     Crimes et délits qui ont motivé la condamnation     1	,	NOMBRE POUR CENT.				
Travaux forcés		Castalluccio	établissements			
Détention	Nature et durée de la peine.			en plus.	en moins.	
Détention	Travaux forcés		1.013	,	1.013	
Reclusion	Détention	0.265	0.760	,		
Transfer   Transfer		26.525	25.272	1.253		
Condamnés pour 3 ans au plus		73.210	72.928		,	
— pour plus de 3 ans       63.926       59.867       4.059       .         Crimes et délits qui ont motivé la condamnation.         1º catégorie       38.196       20.638       17.558       .         2º —       39.788       44.561       .       4.773         3º —       0.531       9.467       .       8.936         4º —       20.955       23.910       .       2.955         5º —       0.530       1.424       .       0.894     Professions libérales  100 63.488 36.512  Professions libérales  100 63.488 36.512  All 143 1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.144  1.143  1.144  1.144  1.143  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144	Fers	•	0.027	,	0.027	
— pour plus de 3 ans       63.926       59.867       4.059       .         Crimes et délits qui ont motivé la condamnation.         1º catégorie       38.196       20.638       17.558       .         2º —       39.788       44.561       .       4.773         3º —       0.531       9.467       .       8.936         4º —       20.955       23.910       .       2.955         5º —       0.530       1.424       .       0.894     Professions libérales  100 63.488 36.512  Professions libérales  100 63.488 36.512  All 143 1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.143  1.144  1.144  1.143  1.144  1.144  1.143  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144  1.144	Condamnés nour 3 ans au plus	36 074	40.133		4.059	
1.00	•		1	4.059	•	
100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100   100	<del>-</del>		<u> </u>			
39.788   44.561	la condamnation.					
2-	1re catégorie	38.196	20.638	17.558		
Célibataires   Céli	_		1		4.773	
ETAT CIVIL.    Célibataires   100   63.488   36.512	•	1	9.467	,	8.936	
ETAT CIVIL.    Célibataires   100   63.488   36.512	4• —	20.955	23.910		2.955	
Professions.           Propriétaires, rentiers.         1.143         36.512           Professions libérales.         0.265         3.005         2.740           Employés des services publics ou des particuliers.         1.061         2.964         1.903           Commerçants, négociants.         1.591         2.409         0.818           Professions alimentaires.         3.714         4.757         1.043           Ouvriers dont l'industrie s'exerce surtout dans des ateliers ou fabriques.         16.711         17.729         1.018           Industries du bâtiment et du mobilier.         22.016         10.850         11.166         "           Professions agricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes.         49.337         44.746         4.591         3.356           Militaires et marins.         2.918         4.470         3.356	5• —	i .	1.424		0.894	
Professions.           Propriétaires, rentiers.         1.143         36.512           Professions libérales.         0.265         3.005         2.740           Employés des services publics ou des particuliers.         1.061         2.964         1.903           Commerçants, négociants.         1.591         2.409         0.818           Professions alimentaires.         3.714         4.757         1.043           Ouvriers dont l'industrie s'exerce surtout dans des ateliers ou fabriques.         16.711         17.729         1.018           Industries du bâtiment et du mobilier.         22.016         10.850         11.166         "           Professions agricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes.         49.337         44.746         4.591         3.356           Militaires et marins.         2.918         4.470         3.356	•					
Professions.         Propriétaires, rentiers.       0.265       3.005       2.740         Employés des services publics ou des particuliers.       1.061       2.964       1.903         Commerçants, négociants.       1.591       2.409       0.818         Professions alimentaires.       3.714       4.757       1.043         Ouvriers dont l'industrie s'exerce surtout dans des ateliers ou fabriques.       16.711       17.729       1.018         Industries du bâtiment et du mobilier.       22.016       10.850       11.166       "         Professionsagricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes.       49.337       44.746       4.591       3.356         Militaires et marins.       2.918       4.470       3.356	ÉTAT CIVIL.					
Propriétaires, rentiers.         1.143         1.143           Professions libérales.         0.265         3.005         2.740           Employés des services publics ou des particuliers.         1.061         2.964         1.903           Commerçants, négociants.         1.591         2.409         0.818           Professions alimentaires.         3.714         4.757         1.043           Ouvriers dont l'industrie s'exerce surtout dans des ateliers ou fabriques.         16.711         17.729         1.018           Industries du bâtiment et du mobilier.         22.016         10.850         11.166         "           Professions agricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes.         49.337         44.746         4.591         3.356           Militaires et marins.         2.918         4.470         3.356	Célibataires	100	63.488	36.512	•	
Professions libérales	Professions.					
Professions libérales	Propriétaires, rentiers		1.143		1.143	
particuliers			3.005		2.740	
Commerçants, négociants	Employés des services publics ou des	1			1.903	
Professions alimentaires       3.714       4.757       1.043         Ouvriers dont l'industrie s'exerce surtout dans des ateliers ou fabriques       16.711       17.729       1.018         Industries du bâtiment et du mobilier       22.016       10.850       11.166         Professionsagricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes       49.337       44.746       4.591         Professions nomades       0.265       3.621       3.356         Militaires et marins       2.918       4.470       1.552		1			•	
Ouvriers dont l'industrie s'exerce surtout dans des ateliers ou fabriques  Industries du bâtiment et du mobilier.  Professionsagricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes  Professions nomades			•	•	: 1	
tout dans des ateliers ou fabriques       16.711       17.729       1.018         Industries du bâtiment et du mobilier.       22.016       10.850       11.166         Professionsagricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes.       49.337       44.746       4.591         Professions nomades       0.265       3.621       3.356         Militaires et marins       2.918       4.470       1.552			4.757	) »	1.043	
Industries du bâtiment et du mobilier.       22.016       10.850       11.166       "         Professionsagricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes.       49.337       44.746       4.591       •         Professions nomades.       0.265       3.621       •       3.356         Militaires et marins.       2.918       4.470       •       1.552	tout dans des ateliers on fabriques		17 790	_	1 010	
Professionsagricoles, journaliers, domestiques des villes et des campagnes.       49.337       44.746       4.591         Professions nomades.       0.265       3.621       3.356         Militaires et marins.       2.918       4.470       1.552	Industries du hâtiment et du mobiliar	99 018	ŧ	1 -	1 1	
tiques des villes et des campagnes.       49.337       44.746       4.591         Professions nomades.       0.265       3.621       3.356         Militaires et marins.       2.918       4.470       1.552	Professionsagricoles journaliers domes.	1	10.000	11.100	, ,	
Professions nomades       0.265       3.621       3.356         Militaires et marins       2.918       4.470       1.552	tiques des villes et des campagnes	49.337	44.746	4.591	,	
Militaires et marins 2.918 4.470 1.552	Professions nomades	0.265	1		1 1	
	Militaires et marins	2.918	1	,	1	
Vagabonds, mendiants 2.122 4.306 2.184	Vagabonds, mendiants	2.122	4.306		1	

#### Antécédents judiciaires.

Ayant subi des condamnations entraînant les peines de la récidive...... Ayant été condamnés à un an au plus.....

 détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle.

NOMBRE POUR CENT.									
	Autres	Différence							
Castelluccio.	établisse- ments.	en plus.	en meins.						
,									
11.15	38.93	σ.	26.78						
37.93	33.75	4.18	»						
9.55	4.02	5.53	>						

On voit par ces renseignements que si, à raison de leur âge et de la durée des peines qu'ils ont à subir, les détenus placés à Castelluccio semblent offrir plus de prise à l'action réformatrice, ils présentent, sous d'autres rapports, la réunion de conditions moins favorables que la généralité des condamnés plus âgés.

Le Tableau VI contient des indications qui, précédemment, ne figuraient pas dans la Statistique générale et qu'il est nécessaire d'y consigner désormais, par suite de la réunion à ce travail des Tableaux de la Statistique médicale : il fait connaître la répartition de la population suivant la durée de la peine subie au 31 décembre 1867.

Il résulte de ces indications que, sur un effectif total de 14,986 hommes,

5,831, soit 38.909 p. 0/0 étaient dans la 1re année de leur captivité.
3,570 — 23.826 — 2e —
2,031 — 13.552 — 3e —
1,363 — 9.095 — 4e —
1,090 — 7.273 — 5e —
1,101 — 7.345 étaient détenus depuis plus de 5 ans.

### Et que des 3,378 femmes,

,272,	soit	37.655	p.	0/0	étaient	dans	Ja	1 re	année	de	leur	captiv	vité.
		19.775						2e				1	
354	_	10.479						3e					
248	-	7.341			_			4e					
256	_	7.581						5e					
<b>580</b>		17.169			avaient	déna	ssé	ce	terme.				

La différence que l'on remarque entre le chiffre proportionnel des femmes et celui des hommes ayant séjourné plus de 5 ans dans l'établissement, provient de ce que les maisons centrales renferment toutes les femmes condamnées aux travaux forcés, peine dont le minimum est de cinq ans, tandis qu'elles ne reçoivent des forçats qu'en trèspetit nombre et à titre tout à fait exceptionnel et temporaire.

# TABLEAU VII. — Répartition de la population suivant l'état civil des condamnés.

Les célibataires ou veufs sans enfants, sont toujours en majorité. On constate, en effet, que, sous le rapport de l'état civil, la population, au 31 décembre 1867, se répartit ainsi qu'il suit :

#### HOWNES.

Mariés avec enfants.	ayant des enfants	9,662, soit 586 — 3,427 — 1,311 —	3.910 22.868	_
	FEMMES.			
Célibataires et veuves  Mariées avec enfants  sans enfants	ayant des enfants	1,332, soit 812 — 837 — 397 —	24.038 24.778	

En 1866, le nombre des hommes célibataires ou veus sans enfants était de 62.494 p. 0/0; il y a donc eu, pour la catégorie la plus exposée à la récidive, une augmentation de 1.980 p. 0/0. Ce fait est d'autant plus regrettable que la proportion des détenus de 30 ans et au dessous a diminué de 2.269 p. 0/0, comme on l'a vu au Tableau VI.

Pour les femmes, la classe des célibataires ou veuves sans enfants,

présente, au contraire, une diminution de 2.465 p. 0/0. Mais celle des célibataires ou veuves avec enfants a augmenté de 2.491 p. 0/0.

# TABLEAU VIII. — Répartition de la population suivant la religion.

On comptait, au 31 décembre 1867, sur un effectif de 18,364 (14,986 hommes, 3,378 femmes), 433 hommes et 66 femmes protestants, 68 hommes et 7 femmes israélites, 26 hommes et 3 femmes mahométans, 2 hommes ayant déclaré n'appartenir à aucun culte. En 1866, les détenus non catholiques étaient un peu moins nombreux. L'augmentation, qui porte principalement sur les protestants (31 hommes, 5 femmes) et sur les israélites (3 hommes 2 femmes), paraît correspondre à celle que fait ressortir le Tableau V dans le contingent fourni aux maisons centrales de France par la Prusse, la Suisse et la Bavière.

Les établissements où l'exercice régulier des cultes non catholiques est organisé, et dans lesquels sont placés les condamnés professant le protestantisme, le mosaïsme et l'islamisme, sont:

#### POUR LES HOMMES.

	Protestants.	Israélites.	Mahométans.
Ensisheim	145	45	
Eysses	10	3	
Loos	37	*	× c
Ntmes	180	14	24

#### POUR LES FEMMES.

	Protestantes.	Israélites.	Mahométanes.
Haguenau	42	3	ъ
Montpellier	15	4	3

En l'absence de toute réclamation de leur part, les autres individus appartenant à ces religions ont été maintenus dans les établissements les plus voisins du lieu de leur condamnation.

### TABLEAU IX. — Répartition de la population suivant le degré d'instruction.— Mouvement de l'école et résultat de l'enseignement pendant l'année.

Dans la statistique des années précédentes, le tableau relatif à l'instruction ne faisait connaître ni le mouvement d'entrée et de sortie de l'école, ni les résultats de l'enseignement pendant l'année. Il a paru utile de combler cette lacune, en même temps que l'on conservait, sous une autre forme, les indications concernant la composition de l'effectif au point de vue intellectuel.

La population, au 31 décembre 1867, se divisait en :

	Hommes.	Femmes.	
	<del>-</del>		
Illettrés	5,213 soit 34.786 p. 0/0	1,654 soit 48.964 p. 0/0	
Sachant lire	1,954 — 13.039	616 - 18.236	
Sachant lire et écrire  Ayant reçu une instruc- tion supérieure à l'en-	7,188 — 47.965	1,094 — 32.386	
seignement primaire.	631: -4.210	14 - 0.414	

Les nouvelles dispositions adoptées pour le Tableau IX ne permettent pas d'établir, sous ce rapport, de comparaison avec la Statistique de 1866.

La circulaire du 4 janvier 1866 (1), qui recommandait aux directeurs

<sup>(1)</sup> Statistique de 1866, p. 325. STATIST. PRIS. — 1867.

de donner une plus vive impulsion à l'enseignement, reçoit son exécution; c'est ce qui ressort des chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.
Présents à l'école, au 31 décembre 1866	1,576	662
Admis pendant l'année	1,529	36 <b>7</b>
Ensemble	3,165	1,029
Sortis de l'école	1,346	374
Reste, au 31 décembre 1867	1,819	655

Le nombre des détenus présents dans les écoles formait, au 31 décembre 1866, 10.652 p. 0/0 de l'effectif, dans les établissements affectés aux hommes, et 20.319 dans les établissements affectés aux femmes; au 31 décembre 1867, la proportion était de 12.138 dans les premiers, et de 19.390 dans les seconds. Il y a donc eu une augmentation de 1.486 p. 0/0, pour les hommes. On constate, il est vrai, une diminution de 0.929 p. 0/0 dans les maisons centrales affectées aux femmes, mais il convient de remarquer que ces établissements comptent dans leurs écoles environ 1/5 de leur population, tandis que, pour les hommes, le rapport n'atteint pas 1/8. Quoi qu'il en soit, de grands progrès restent encore à réaliser: c'est une des parties du service qui préoccupent le plus sérieusement l'Administration.

Les divers établissements se classent ainsi qu'il suit, eu égard au nombre proportionnel des détenus présents à l'école au 31 décembre 1867.

Hommes.		Femmes.		
w.=		_		
Castelluccio (jeunes adultes) Riom	18.82 14.49 13.81 12.31	Auberive  Montpellier  Vannes  Clermont  Doullens  Haguenau	23.58 22.18 20.63 19.17	

Hommes.		Femmes.	
Aniane	10.66 10.15 9.92 9.74	Cadillac	14.36 10.32
Limoges	9.59 9.25 9.00 8.98		
Loos  Fonteyrault  Belle-Ile (vieillards)  Casabianda	8.06 6.95		

D'une part, le manque de locaux, de l'autre, la nécessité de hâter l'exécution des travaux d'assainissement, et l'émigration de la population dans la montagne pendant la saison des fièvres, ont empêché, jusqu'à présent, l'organisation d'une école à Casabianda. Les améliorations obtenues dans la situation générale de l'établissement donnent lieu d'espérer que ce regrettable état de choses pourra cesser prochainement.

On a vu plus haut que le nombre des détenus qui ont fréquenté les écoles pénitentiaires, pendant l'année 1867, a été de 3,465 pour les hommes et de 1,029 pour les femmes. Ces nombres comprennent:

	Hommes.	Femmes.	
	_		
Illettrés	1,043	339	
Sachant lire	757	342	
Sachant lire et écrire	1,048	277	
Recevant le complément de l'instruction primaire	317	71	

### Parmi les 1,043 hommes et 339 femmes illettrés,

	Hommes.	Femmes.
	_	
Avaient appris à lire	281	139
- et à écrire	299	92
et à compter.	194	37
Etaient illettrés à la fin de l'année	269	71

# Des 757 hommes et 342 femmes sachant lire,

	Hommes.	Femmes.	
	-	_	
Avaient appris à écrire	249	158	
_ et à compter	391	104	
N'avaient pas fait de progrès	117	80	

Enfin, sur les 1,365 hommes et 349 femmes sachant déjà lire let écrire ou possédant une instruction plus étendue,

	Hommes.	Femmes
		- *
Avaient reçu le complément de l'instruction primaire	1,043	89
N'avaient pas fait de progrès	322	259

Les chiffres qui doivent fixer plus particulièrement l'attention sont ceux qui se rapportent aux illettrés et aux individus sachant lire seulement. Ils formaient un total de 1,800 hommes et de 681 femmes: 1,414 des uns, soit 78.55 p. 0/0, et 530 des autres, soit 77.82 p. 0/0, ont appris à lire, à lire et à écrire, à lire, à écrire et à compter. Rapportés à la population moyenne des établissements, ces chiffres représentent une proportion de 9.43 élèves ayant profité de l'enseignement, sur 100 hommes détenus, et de 16.12 sur 100 femmes.

Ainsi, on obtient de meilleurs résultats dans les écoles des établissements affectés aux hommes que dans celles des maisons centrales de femmes. Cependant le chiffre proportionnel des individus qui ont acquis quelque instruction depuis leur entrée est plus considérable pour le sexe féminin. Cela provient de ce que les femmes reçues dans les maisons centrales y arrivent plus ignorantes que les hommes et sont admises en plus grand nombre dans les écoles.

Il est intéressant de comparer, pour chaque établissement, le nombre des individus illettrés ou sachant seulement lire, qui ont profité de l'enseignement, d'une part, avec celui des élèves des mêmes catégories qui ont fréquenté l'école, de l'autre, avec le chiffre de la population movenne de l'établissement.

Le Tableau ci-après fait connaître la situation à ce point de vue.

Albertville	60 39 45	60 75	100.00		
		75		322	18.63
Regulien	45		52.00	642	6.07
Deaulieu		60	75.00	732	6.14
Belle-lle	>>	»	n	489	xo
Casabianda	מ	20	39	689	20
Castelluccio	149	274	54.88	2 <b>4</b> 8	60.08
Chiavari	66	104	63.46	748	8.82
Clairvaux	158	182	86.81	1,255	12.59
Ensisheim	38	42	90.47	951	3.99
Eysses	72	87	82.75	774	9.30
Fontevrault	111	111	100.00	1,416	7.83
Gaillon	53	92	57.60	889	5.96
Limoges	93	100	93.00	613	15.17
Loos	141	161	87.57	1,219	11.56
Melun	104	104	100.00	1,034	10.05
Nîmes	134	180	74.44	1,325	10.11
Poissy	73	81	90.12	984	7.42
Riom	78	87	89.65	666	11.71
Femmes.		-			
Auberive	125	[ 148 ]	84.46	356	35.11
Cadillac	20	27	74.07	331	6.04
Clermont	123	153	80.39	717	17.15
Doullens	34	67	50.74	296	11.48
Haguenau	44	44	100.00	357	12.32
Montpellier	91	103	88.35	450	20.22
Rennes	42	60	70.00	496	8.46
Vannes	51	79	64.55	284	17.95

Si l'on rapproche les divers renseignements qui précèdent, on

trouve que les établissements peuvent être notés de la manière suivante :

	NUMÉROS D'ORDRE						
	D'après le nombre	D'APRÈS LES POUI S80	Moyenne				
Hommes.	d'élèyes sur 100 détenus au 31 décembre.	Résultat absolu.	Par rapport au nombre d'illettrés, etc. ayant fréquenté l'école	Par rapport à la population moyenne.	générale du classement.		
Albertville	6 7	12 15	1 16	2 14	3 16		
Beaulieu	10 17	14 17	11 17	13 17	13 17		
Casabianda Castelluccio Chiavari	18 1 13	18 2 11	18 1 13	18 1 10	18 2		
Clairvaux Ensisheim	4 14	1 16	9	4 16	12 1 15		
Eysses Fontevrault	9 16	10 5	10	9 11	11 10		
Gaillon Limoges Loos	8 11 ° 15	13 7 3	14 4 8	15 3 6	14 5 8		
Melun Nimes	12 3	6 4	1 12	8 .	7		
Poissy		9 8	6 7	12 5	8		
Femmes.							
Auberive	7	8	3 5	8	8		
Clermont	5	2 7 5	8	6 5	3 6 4		
Montpellier	2 8	3 6	2 6	<del>2</del> 7	2 7		
Vannes	3	4	7	3	4		

Les différences considérables qui existent entre les chiffres concernant les établissements classés aux premiers rangs, comme Clairvaux, Castelluccio, Albertville, Riom, pour les hommes, Auberive, Montpellier,

pour les femmes, et ceux qui occupent les derniers, comme Aniane, Ensisheim, Gaillon, Beaulieu, Cadillac, Rennes, indiquent, pour ceux-ci, une situation que tous les efforts de l'Administration doivent tendre à améliorer.

### TABLEAU X. — Répartition de la population suivant les métiers et professions exercés au moment de la condamnation.

L'effectif, au 31 décembre 1867, peut être divisé, sous le rapport professionnel, en douze groupes, ainsi composés :

	Hommes.		Fen	mes.
	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.
Propriétaires, rentiers	167	1.110	23	0.681
Professions libérales	440	2.936	45	1.339
Employés des services publics ou des particuliers	437	2 916	»	n
Commerçants, fabricants	<b>3</b> 58	2.389	27	0.799
Professions alimentaires	709	4.730	. 88	2.605
Ouvriers dont l'industrie s'exerce sur- tout dans des ateliers ou fabriques.	2,653	17.703	866	25.636
Industries du bâtiment et du mobilier.	1,668	11.130	»	n
Professions agricoles, journaliers, do- mestiques des campagnes et des villes.	6, <b>72</b> 3	44.862	1,885	55,802
Professions nomades	530	3.536	96	2.842
Militaires et marins	664	4.431	<b>3</b> 0	
Vagabonds, mendiants, filles publiques	637	4.257	348	10.303
	14,986	100. »	3,378	100. >

Les nombres proportionnels afférents à chaque groupe ne présentent pas, d'une année à l'autre, de différences importantes.

# TABLEAU XI. — Grâces, commutations et réductions de peine. — Récompenses.

La remise entière du restant de leur peine a été accordée à 475 détenus, dont 424 hommes et 51 femmes.

En outre, 21 condamnés (18 hommes et 3 femmes) ont vu leur peine commuée, savoir :

Des travaux forcés en reclusion....... 7 hommes, 2 femmes.

De la reclusion en emprisonnement..... 11 — 1 —

Enfin 480 hommes et 109 femmes, soit ensemble 589 individus, ont obtenu des réductions,

De moins de 1 au	195 h	ommes,	23	femmes.
De 1 an jusqu'à 3 ans	25 <b>2</b>	_	60	
De 3 à 4 ans	17	_	9	_
De 5 ans et plus	16	_	17	_

Ainsi la clémence impériale s'est étendue sur 1,085 prisonniers, dont 922 hommes et 163 femmes. C'est, par rapport à la population moyenne, une proportion de 6.03 p. 0/0 pour les hommes, et de 4.87 p. 0/0 pour les femmes, contre 5.70 et 5.23 en 1866.

Ceux qui ont mérité des récompenses de moindre importance sont au nombre de 2,653, savoir :

1º Augmentation de la portion du produit du travail à laquelle ils auraient eu droit,				
d'après leur catégorie pénale	556 h	ommes,	52 fen	nmes.
2º Autorisation permanente de trans-				
porter au pécule disponible une quotité				
déterminée du pécule-réserve	90		19	
3º Choix pour emplois de moniteurs à				
l'école, contre-maîtres d'ateliers, sur-				
veillants de dortoirs, etc	1851		85	

L'octroi des récompenses indiquées sous le n° 3 étant nécessairement subordonné aux besoins du service, les variations qui peuvent se produire annuellement dans leur répartition sont sans intérêt.

Pour les dixièmes supplémentaires, on constate, sur les chiffres de 1866, une diminution dans les établissements affectés aux hommes, et une augmentation dans les établissements affectés aux femmes. On en compte, en 1867, 3.71 p. 0/0 dans les uns et 1.58 dans les autres, tandis que, l'année précédente, les proportions étaient 4.34 et 0.80.

L'application des dispositions du règlement du 4 août 1864, qui permettent des virements permanents, est consignée pour la première fois dans la Statistique. Les nombres mentionnés ci-dessus forment une moyenne de 0.60 p. 0/0 sur l'effectif des hommes et de 0.58 sur celui des femmes.

Il est à remarquer que, dans plusieurs établissements, il n'a été fait aucun usage de ces deux derniers modes de récompense. Ce sont, pour les dixièmes supplémentaires, Beaulieu, Belle-Ile, Casabianda et Gaillon (hommes), Doullens, Montpellier, Rennes et Vannes (femmes); pour les virements permanents, Belle-Ile, Casabianda, Castelluccio, Clairvaux, Ensisheim, Gaillon, Limoges, Loos, Nîmes, Poissy, Riom (hommes), Cadillac, Clermont, Doullens, Montpellier, Rennes et Vannes (femmes).

Les grâces et les récompenses se répartissent ainsi qu'il suit entre les diverses catégories de condamnés.

Remises, commutations ou réductions de peine :

Condam	nés des deux sexes aux travaux				
forcés	•••••••	166	soit	11.46	p. 0/0.
	hommes à la détention	12	_	10.71	
Des deux	sexes à la reclusion	410		10.03	_
Id.	à l'emprisonnement	494		3.88	
_	hommes aux fers	3	_	75	

# Dixièmes supplémentaires et virements permanents :

Condamnés des deux sexes aux travaux				
forcés	49	soit	3.38 n	. 0/0.
Id. — à la reclusion	<b>3</b> 00	_	7.34	_
Id. — à l'emprisonnement	368		2.89	

De même que les années précédentes, la catégorie des condamnés à l'emprisonnement est la moins favorisée, ce qui s'explique par le peu de durée du séjour de ces individus dans les maisons centrales, ainsi que par leurs antécédents et leur conduite généralement plus mauvais que ceux des autres détenus.

Considérés au point de vue du nombre des mesures gracieuses, par rapport à la population moyenne, les établissements se présentent dans l'ordre suivant :

	7				
	POPULATION	NOMERE de grâces totales ou partielles, PROPORTION	RÉSULTATS constatés en 186		
Hommes (1).	moyenne.	de dixièmes supplé- mentaires et de virements permanents.	p. 6/0.	Proportion p. 0/0.	Nº d'ordre.
110,11110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,1110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,110,1	j <del></del>	<b></b>			
1 Limoges	613	110	17.94	9.33	8
2 Poissy	984	144	14.60	11.04	5
3 Chiavari	748	102	13.63	10.54	6
4 Castelluccio	248	33	<b>13.3</b> 9	n	<b>3</b> 9
5 Melun	1,034	129	12.47	7.94	11
6 Nimes	1,325	157	11.85	11.31	4
7 Eysses	774	83	10.72	7.06	14
8 Casabianda	689	72	10.45	11.82	1
9 Ensisheim	951	93	9.78	9.67	7
10 Clairvaux	1,255	122	9.72	8.14	10
11 Aniane	642	57	8.87	7.40	13
12 Fontevrault	1,416	112	7.91	8.20	8
13 Loos	1,219	92	7.55	3.31	15
14 Riom	1	60	7.51	11.77	3
15 Beaulieu	732	51	6.96	7.77	12
16 Gaillon	889	31	5.74	11.80	2

<sup>(1)</sup> Ne figurent pas dans ce tableau la maison centrale d'Albertville qui n'est pas encore complétement soumise au régime français, et celle de Belle-Ile dont la population se trouve placée dans des conditions exceptionnelles. Le pénitencier de Castelluccio, qui y occupe le 4º rang, n'avait pas été mentionné dans la Statistique de l'année 1866.

Femmes. —	moyenne.	NOMBRE  de grâces totales ou partielles, de dixièmes supplé- mentaires et de virements permanents.	PROPORTION P. 0/0		en 1866. Nºs d'ordre.
1 Auberive. 2 Haguenau. 3 Clermont. 4 Doullens. 5 Cadillac. 6 Vannes. 7 Rennes.	717 296 331	45 40 56 19 20 16 21	12.64 11.20 7.81 6.42 6.04 5.64 4.23	11.71 8.57 4.30 9.36 4.09 6.34 4.43	1 3 6 2 7 4 5
8 Montpellier	450	17	3.77	2.40	8

# TABLEAU XII. — Peines prononcées par les tribunaux pendant la détention. — Infractions. — Punitions infligées par la justice disciplinaire. — Évasions.

Le nombre des détenus condamnés par la juridiction ordinaire, pour crimes et délits commis pendant la détention, s'est élevé de 22 en 1866, à 29 en 1867, savoir:

Aux travaux forcés 1 homme subissant la même peine.

Id. 5 — celle de la reclusion.

Id. 6 — celle de l'emprisonnement.

A l'emprisonnement 7 — celle de la reclusion.

Id. 10 — celle de l'emprisonnement.

La part la plus considérable dans ces nombres revient encore au pénitencier de Chiavari: comme en 1866, 10 individus se sont rendus coupables d'actes trop graves pour ne pas être déférés aux tribunaux.

Cependant la discipline de cet établissement s'améliore sensiblement, et il y a lieu d'espérer qu'à l'aide de mesures fermes et sagement progressives, on arrivera prochainement à de meilleurs résultats que par le passé.

Les infractions de toute nature constatées dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, forment un total de 59,859, dont 54,949 pour les hommes et 4,910 pour les femmes. — Elles sont ainsi réparties:

Délits de droit commun.	Vols		38 169	1
Infactions  aux règlements disci-  plinaires.	Atteintes aux mœurs	26,454 2,358 2,544 2,099	2,757 235 » 25	29,211 2,613 2,544 2,124 17,573
•	Totaux			59,859

Ces nombres, comparés à la population moyenne, donnent, par catégorie, les proportions ci-après pour 100 individus:

			— XLV —		
TOTAL	et des		34.783 76.106 280.418 405.519 28.571	366.424	80.249 111.745 207.786 149.376
res.	Total.		30.435 61.947 242.842 367.418 28.571	329.308	73.302 106.376 200.585 142.440
INTRACTIONS AUX RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES.	Infractions diverses.		23.60 <b>2</b> 25.664 84.984 115.876	106.215	25.449 45.638 69.262 50.046
GLEMENT	Jeu, trafic, etc.		0.621 2.655 14.678 14.080	13.997	0.546 0.671 0.937 0.760
AUX RÊ	Usage de tabac.		3.106 3.406 0.621 8.849 8.850 2.655 14.549 19.658 14.678 16.401 16.309 14.080 14.285 »	16.965	8 8 8
ACTIONS	Refus de travail.		3.106 8.849 14.549 16.401	15.724 16.965 13.997	3.591 6.040 11.182 7.758
INTR	Infractions au silence.		15.929 108.973 204.752	176.407	43,716 54.027 119,204 83,876
MUN.	Total.		4.348 14.159 37.577 37.701	1.927 37.116	6.947 5.369 7.201 6.936
DÉLITS DE BROIT COMMUN.	Attein- tes aux mœurs.		2.655 14.159 1.867 37.577 1.971 37.701	1.927	
S DE HR	Voies de fait.		1.863 2.483 2.309 6.195 13.796 21.914 11.907 23.823	22.959	5,464 0.390 2,349 1.007 5,386 0.761 5,141 0.639
DÉLIT	Vols.		1.863 5.309 13.796 11 907	12.230	1.093 2.013 1.054
	CATÉGORIES.	Hommes.	Travaux forcés.       1.863       2.485         Détention.       5.309       6.195         Reclusion.       13.796       21.914         Emprisonnement.       14.907       23.823         Fers.       *       *	MOYENNE POUR LES HOMMES	Travaux forces.  Reclusion  Emprisonnement.  Movenne pour les femmes

On voit que la conduite des femmes est meilleure que celle des hommes. Pour les deux sexes, les délits de droit commun les plus fréquents sont les voies de fait, et la règle disciplinaire la plus souvent enfreinte est celle du silence. Il en était de même en 1866.

Le chiffre des délits de droit commun a subi, dans les établissements affectés aux hommes, une légère augmentation, 0.581 p. 0/0 sur l'ensemble; les vols contribuent à ce résultat pour 0.536, les voies de fait pour 0.396, tandisque les atteintes aux mœurs présentent une diminution de 0.351. Dans les établissements affectés aux femmes, l'augmentation est plus sensible. Elle est, en définitive, de 1.674, et porte exclusivement sur les voies de fait (5.141 au lieu de 2.242); les vols (1.156 au lieu de 1.943) et les atteintes aux mœurs (0.639 au lieu de 0.777) ont, au contraire, diminué.

Les infractions à la discipline ont diminué de 6.491 p. 0/0 dans les maisons d'hommes et de 22,103 dans celles de femmes.

Comme en 1866, ce sont les condamnés à l'emprisonnement qui, pour les deux sexes, commettent le plus de délits de droit commun et d'infractions à la discipline.

On remarquera cependant que le nombre des vols est, pour les reclusionnaires, de 13.796 p. 0/0 chez les hommes et de 2.013 chez les femmes, tandis qu'il n'est, pour les correctionnels, que de 11.907 et 1.054. Mais, par contre, la proportion des voies de fait atteint, pour cette dernière catégorie de condamnés, 23.823 p. 0/0 dans les maisons d'hommes et 5.386 dans les maisons de femmes, et elle ne s'élève pour l'autre qu'à 21.914 et 2.349.

Des différences semblables existaient en 1866. Toutefois, en ce qui concerne les vols, l'écart entre les reclusionnaires et les correctionnels était plus grand dans les établissements affectés aux hommes (15.963 et 10.184).

Sur les 59,859 délits et infractions (hommes 54,949, femmes 4,910), 13,957 (hommes 13,630, femmes 327) n'ont été l'objet que d'une réprimande; 45,902 (hommes 41,319, femmes 4,583) ont été punis de la manière suivante par les prétoires de justice disciplinaire.

	HOMMES.	PERMES.
Cellule ou salle de discipline	10,970 14,322 19	1,138 569 2,451
TOTAUX	41.319	4.583

Parmi ces punitions, 28,503 pour les hommes et 1,543 pour les femmes s'appliquaient à des délits ou infractions récidivés.

Par rapport à la population moyenne, le nombre des individus punis de la cellule est de 59.71. p. 0/0 dans les établissements affectés aux hommes et de 34.62 dans les établissements affectés aux femmes; celui des détenus soumis à des privations alimentaires, de 168.65 dans les uns et de 91.87 dans les autres.

Les journées de cellule de punition forment un total de 85,975 (hommes 80,802, femmes 5,173) (1), soit pour les hommes 1.47 pour cent journées de détention, et pour les femmes 0.43. La durée moyenne du séjour en cellule est, par punition prononcée, de 9 journées 02 pour les hommes et de 4 journées 55 pour les femmes. En 1866, les proportions étaient de 1.24 et 0.43 p.0/0, 7 journées 76 et 4 journées 40.

La mise au pain sec et d'autres punitions alimentaires ont été infligées 25,292 fois aux hommes et 3,020 fois aux femmes.

Le nombre des journées afférentes à ce genre de punition s'élève à 147,609 (hommes 134,267, femmes 13,342), soit, par rapport aux journées de détention, 2.45 p. 0,0 dans les maisons d'hommes et

<sup>(1)</sup> Les chiffres indiqués par le Tableau XII sont, pour le total, 89,492 et pour les hommes 84,319. La différence avec ceux qui sont mentionnés ci-dessus, soit 3,517, représente les journées de salle de discipline afférentes à la maison centrale d'Ensisheim. Ce genre de punition est aussi expérimenté à Eysses. Les détenus placés à la salle de discipline y restent sans travail, en silence et en ordre, sous la surveillance d'un gardien; ils couchent au doroir.

1.11 p. 0/0 dans celles de femmes. Ces chiffres s'appliquent non-seulement aux individus pour qui la mise au pain sec ou un autre retranchement au régime alimentaire constitue la punition principale, mai aussi à ceux qui, étant punis de la cellule, sont privés pendant plus ou moins longtemps de tout ou partie des vivres autres que le pain. En tenant compte de cette catégorie de condamnés, on trouve que la durée moyenne des privations alimentaires a été, par punition prononcée, de 3 journées 92 pour les hommes et de 3 journées 20 pour les femmes.

En 1866, les privations alimentaires avaient été plus nombreuses: 27,739 pour les hommes, 3,647 pour les femmes. Quant à la durée de cette punition, les Statistiques antérieures à 1867 ne la mentionnent pas.

Le Tableau ci-après résume les divers renseignements qui caractérisent la situation de chaque établissement, sous le rapport disciplinaire. Ils présentent un véritable intérêt.

Toutefois, en ce qui concerne les infractions aux règlements pénitentiaires, il importe, pour ne pas se méprendre sur la signification des chiffres, de considérer qu'en général, pour les actes de cette nature, la répression n'est pas provoquée par les plaintes de parties lésées, ainsi que cela a lieu dans la vie libre. Elle est due presque exclusivement à l'initiative des agents de la surveillance. L'élévation des nombres proportionnels relatifs aux infractions atteste donc souvent la fermeté avec laquelle les règlements sont appliqués, plutôt qu'elle n'accuse un état disciplinaire mauvais.

La maison centrale d'Albertville, qui n'est pas encore complétement soumise au régime français, et celle de Belle-Ile, qui ne renferme que des vieillards, ne figurent pas dans ce tableau.

		PORTION PAR RA OPULATION	PPORT		NOMBRES POUR 100 JOURNÉES DE DÉTENTION		DURE MOYES	į
ÉTABLISSEMENTS.	des délits de droit commun	des infrac- tions à la discipli- ne.	Cellule.	Privations alimentaires.	des jour- nées de cellule.	des jour- nées de pri- vations alimen- taires.	du séjour en cellule.	des pri- vations alimen- taires.
Hommes.								
Aniane	23.83	473.52	74.92	138.78	1.36	0.46	4.98	0.80
Beaulieu		376.37		159.99	1.35	1.76	6.71	2.74
Casabianda	6.68	72.42		25.69	1	0.86	1.92	1
Castelluccio		792.34		1		4.72	10.47	
Chiavari		124.33		381.0	1	0.20	21.67	
Clairvaux		258.25		197.3	1	1.72	12.58	
Ensisheim		172.24	1	125.2		i	3.51	
Eysses		594.06		361.7		1	11.64	
Fontevrault	1	286.37	1	5 227.0 $5 255.2$	-	1		, Y
Gaillon	1	3 1184.81 5 244.37	1	2 79.9				1
Limoges		317.23	1	0 170.0	-		1 -	1 7 1
Loos		319.99	-	5 220.2	- 1			1 1
Melun		2 152.1		8 86.9		į.	12.00	2.64
Poissy	1	8 243.09	I .	3 207.6		i	8.1	2 5.81
Riom		1 263.2	1	4 155.		0.83	10.2	1 1.56
Mon	10.0	_			_	_	_	-
MOYENNE GÉNÉRALE (Non compris Albertville et Belle-fle		348.1	3 63.1	2 174.	06 1.4	1 2.43	9.1	5 4.00
Femmes.		]	1					
_						ì		
Auberive	0.8	84 101.	10 20.	79 67	13 0.2	1 0.1	7 3.7	0.69
Cadillac	t	02 111.	78 20.	54 76	.73 0.5	6 2.6	9.9	
Clermont	4.	88 137.	24 44.	49 89	.12 0.4	1.3	8 3.9	
Doullens	1.	35 301.	35 31.	08 119	. <b>2</b> 6 0.3			<sup></sup>
Haguenau	4.	76 188.	52 <b>68.</b>	07 106		1		26 0.80
Montpellier	1	00 176.	22 32	67 144			1	81 2.52
Rennes	!	os¦ 90.	1	1	.15 0.3	1	- 1	21 2.40
Vannes	39.	08 55.	99 18.	66 58	.10 0.:	24 0.	42 4.	70 1.95
Moyenne générale	6.	93 142.	44 34	.62 91	.87 0.	43 1.	11 4.	55 3.20

Parmi les établissements affectés aux hommes, celui où l'on compte le plus de délits de droit commun est le pénitencier de jeunes adultes de Castelluccio: les voies de fait y sont très nombreuses; viennent ensuite les maisons centrales d'Ensisheim et de Nîmes, signalées aussi par la violence de leur population. Les vols sont fréquents à Chiavari, à Ensisheim et à Fontevrault. C'est à Casabianda, à Riom et à Clairvaux qu'il s'est commis le moins de délits.

Les délits de droit commun ont diminué de 8.68 p. 0/0 à Chiavari.

La maison centrale de Vannes est signalée, en 1867, par un nombre exceptionnel de voies de fait, qui lui assigne le rang le plus défavorable parmi les maisons de femmes, tandis qu'en 1866, elle offrait la proportion la moins élevée de délits de droit commun. Celle de Rennes, qui occupe la seconde place, dans l'ordre décroissant, n'en présente qu'un nombre de beaucoup inférieur. Les maisons les mieux classées, sous ce rapport, sont Auberive et Doullens; à Clermont et à Montpellier, on a constaté plus de vols que dans les autres établissements.

Pour les infractions à la discipline, on trouve, en ce qui concerne les hommes, le maximum à Gaillon, et des chiffres considérables à Castelluccio, Eysses, Aniane et Beaulieu; les moins élevés appartiennent à Casabianda, à Nîmes et à Ensisheim.

Quant aux femmes, les deux maisons qui offrent les nombres les plus forts sont Doullens et Haguenau, les plus faibles, Vannes et Rennes.

C'est à Castelluccio, à Eysses et à Gaillon qu'on a fait l'usage le plus fréquent, tant de la cellule de punition que des privations alimentaires; à Casabianda, la mise en cellule est aussi rare que la suppression de tout ou partie des vivres; à Ensisheim, où l'on a institué une salle de discipline, on n'use que très-rarement de la cellule, et peu des privations alimentaires.

Pour les femmes, les maxima appartiennent, en ce qui concerne la mise en cellule, à Haguenau et à Clermont; en ce qui concerne les privations alimentaires, à Montpellier et à Doullens; les minima, pour la première espèce de punition, à Vannes et à Cadillac; pour la seconde, à Vannes et à Auberive.

La proportion des journées de cellule aux journées de détention est la plus forte à Chiavari, à Castelluccio et à Fontevrault (hommes); à Montpellier et à Haguenau (femmes); elle est la plus faible, à Ensisheim, à Melun et à Limoges (hommes), à Auberive et à Vannes (femmes).

Le rapport entre les journées de privations alimentaires et les journées de détention est le plus grand à Gaillon, à Loos et à Castelluccio (hommes), à Cadillac et à Doullens (femmes), le plus petit à Chiavari, à Limoges et à Aniane (hommes), à Auberive et à Haguenau (femmes).

Les établissements où le séjour en cellule est le plus long sont, pour les hommes, Ensisheim, Chiavari et Clairvaux; pour les femmes, Cadillac et Montpellier; ceux où il est le plus court, Casabianda, Limoges et Eysses, d'une part, Haguenau et Clermont, de l'autre.

La durée des privations alimentaires atteint les chiffres les plus considérables à Loos, à Gaillon et à Poissy (hommes), à Cadillac et à Doullens (femmes); les moins importants à Chiavari, à Aniane et à Limoges (hommes), à Auberive et à Haguenau (femmes).

Le tableau ci-après fait, d'ailleurs, connaître le rang occupé par chaque établissement, sous les divers points de vue qui viennent d'être examinés, les numéros suivant l'ordre croissant des nombres proportionnels; on en a rapproché, dans l'ordre inverse, les indications relatives aux récompenses.

		LA POPULATION MOYENNE.			CLASSEMENT SUIVANT LA PRO- PORTION PAR RAPPORT AUX JOURNÉES DE DÉTENTION.		CLASSEMENT SUIVANT LA DURÉE DES PUNITIONS.		CLASSE- MENT SCIVANI LE
ÉTABLISSEMENTS.	Délits de droit commun	Infrac- tions à la dis- cipline.	Cellule.	Privations alimentaires.	Jour- nées de cellule.	Jour- nées de pri- vations alimen- taires.	Cellule.	Pri- vations alimen- taires.	NOMBRE DES BÉCOM- PENSES.
Hommes.									
Aniane	6	13	10	5	8	3	5	9	11
Beaulieu	4	12	9	7	7	9	6	8	15
Casabianda	1	1	9	1	11	5	1	13	8
Castellucció	16	15	16	16	15	14	11	9	4
Chiavari	12	2	12	15	16	1	15	1	3
Clairveux	3	7	4	9	9	8	14	6	10
Ensisheim	15	4	1	4	1	7	16	11	9
Eysses	13	14	15	14	5	10	3	5	7
Fontevrault	10	9	8	12	14	12	12	12	12
Gaillon	9	16	14	13	13	16	7	15	16

· ÉTABLISSEMENTS.	CLASSEMENT SUIVANT LA PROPORTION  PAR RAPPORT  A LA POPULATION MOTENNE.  Infrac- PUNITIONS.				SUIVANT PORTIO RAPPOI	RMENT LA PRO- N PAR RT AUL NÉES ENTION.	CLASS SUIV LA D D PUNIT	CLASSE- MENY SUIVANY LE	
BIADISSE	Délits de droit commun	tions à la dis- cipline.	Cellule.	Privations alimentaires.	Jour- nées de cellule,	Jour- nées de pri- vations alimen- taires.	Cellule.	Pri- vations alimen- taires.	NOMBRE DES RÉCOM- PENSES.
Limoges	5	6	13	2	3	2	9	3	4
Loos.	8	10	6	8	6	15	10	16	13
Melun	7	11	7	11	2	11	4	10	5
Nimes	14	3	5	3	10	6	13	7	6
Poissy	11	5	11	10	12	13	8	14	2
Riom	2	8	3	6	4	4	9	4	14
Femmes.									*
Auberive	1	3	3	2	1	1	3	1	1
Cadillac	3	4	2	4	6	8	8	8	5
Clermont	6	5	7	5	5	6	2	6	3
Doullens	2	8	- 5	7	4	7	5	7	4
Haguenau	5	7	8	6	7	2	1	2	2
Montpellier	4	6	6	8	8	5	7	5	8
Rennes	7	2	4	3	3	4	4	4	7
Vannes	8	1	1	•1	2	3	6	3	6

Les individus soumis à l'isolement, soit par mesure de précaution, soit pour préparer leur admission aux quartiers de préservation et d'amendement, ont passé en cellule 40,289 journées, dans les établissements affectés aux hommes, et 589 dans les établissements affectés aux femmes. Ceux où il existe des quartiers cellulaires spécialement construits à cet effet, sont:

Aniane 4,057 journées, soit en n	oyenne	e 11.11 par j	our ou 1.73 0/0	de l'effecti
Beaulieu 9,825			» — 3.68	>
Clairvaux8,872	ld.	24.30 —	» — 1.94	В
Eysses 4,015	ld.	11. " -	» — 1.42	Ø
Fontevrault. 987	Id.	2.61 -	· 0.19	19
Limoges 496	ld.	1.36 —	n - 0.22	<b>»</b>
Loos 834	Id.	2.56 —	-0.19	¥
Melun 2,258	Id.	6.18 -	$\sim 0.60$	ø
Poissy 3,260	Id.	8.93 —	» — 0.91	×

Les moyennes afférentes à ces maisons étaient toutes moins élevées en 1866.

On a fait figurer, pour la première fois, au tableau concernant l'état disciplinaire, les évasions tentées ou consommées. Il ne s'en est produit aucune dans les maisons centrales affectées aux femmes.

Dans les établissements affectés aux hommes, il y a eu 36 tentatives : ce renseignement n'avait pas été recueilli jusqu'à présent.

En outre, 81 individus ont réussi à s'évader; mais 77 ont été repris dans le courant de l'année, 4 seulement n'avaient pu être arrêtés avant le 31 décembre.

Les pénitenciers agricoles fournissent les chiffres ci-après:

	TENTATIV	INTATIVES.		Évadés.	
			Repris.		Non repris.
Casabianda	. 11		17		
Castelluccio	. 6	_	5		
Chiavari	• • •		51	-	4
Les autres évasions tentées ou con- sommées ont eu lieu dans les mai- sons centrales de :					
Beaulieu	. 1		,	-	*
Clairvaux	. 1	_	2		*
Ensisheim	. ν	-	1	_	ж
Eysses	. 2		»	_	»
Fontevrault	. »		1		•

Le nombre des évasions a encore été relativement considérable à Chiavari.

# TABLEAU XIII. — Antécédents judiciaires.— Surveillance légale.

Malgré le soin avec lequel sont tenus les casiers judiciaires, il doit arriver, parfois, que les détenus parviennent à soustraire à la connaissance de la justice une partie des condamnations qu'ils peuvent avoir encourues antérieurement. On est donc autorisé à considérer les

indications relatives aux antécédents des condamnés, consignées sur les extraits d'arrêt ou de jugement qui sont transmis dans les établissements pénitentiaires, comme ne représentant qu'un minimum, surtout en ce qui concerne les condamnations à un an et au-dessous : celles-ci n'entraînant pas les peines de la récidive, doivent, sans aucun doutes être recherchées et signalées moins rigoureusement par les parquets.

Cependant il a paru intéressant de mentionner, indépendamment du nombre des individus ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive, ou ayant été renfermés commen jeunes détenus dans les colonies et maisons pénitentiaires ou correctionnelles, celui des prisonniers à l'égard desquels les extraits d'arrêt ou de jugement constatent seulement des condamnations n'excédant pas une année.

Les renseignements fournis, à ce point de vue, par la Statistique de 1867, peuvent être ainsi résumés :

	NOMBRE, AU 31 décembre 1867, DE détenus				PROP <b>URTION</b> POUR 100 des détenus			
CATÉGORIES.	entral- nant les peines de la récidive		ayant été détenus dans des établisse- ments d'éducation correctionnelle.	Total.	entrai- nant les peines de la récidive	d'un an et au- dessous	ayant été détenus dans des établisse- ments d'éducation correctionnelle.	Total.
Hommes.								
Travaux forcés	53	27	3	83	35.81	18.24	2.03	56.08
Détention	9	1	»	10	8.04	0.89	30	8.93
Reclusion	966	1,059	108	2,133	25.47	27.93	2.85	56.25
Emprisonnement	4,700	3.986	513	9,199	43.00	36.47	4.69	84.16
Fers	2	»	,,	2	50.00	20	>>	50.00
Totaux	5,730	5,073	624	11,427	38.24	33.85	4.16	76.25
Femmes.				<del></del>		1	[	1
Travaux forcés	72	123	6	201	5.54	9.46	0.46	15.46
Reclusion	52		1 -		1	1	i i	47.60
Emprisonnément	641	822	31	1,494	1	1	1	83.63
Totaux	765	1,026	43	1,834	22.65	30.37	1.27	54.29

Il ressort des chiffres qui précèdent que le nombre des détenus sans antécédents judiciaires ne serait que de 23.75 p. 0/0 pour les hommes et 45.71 p. 0/0 pour les femmes, et ces nombres seraient certainement moins élevés encore si l'on pouvait connaître avec exactitude le passé de tous les condamnés.

Quoi qu'il en soit, on voit que plus du tiers des hommes, sans être encore en état de récidive légale, avaient subi des peines de 1 an et audessous d'emprisonnement, avant d'encourir la condamnation en vertu de laquelle ils sont actuellement détenus. Il est naturel d'admettre que ceux qui avaient commencé de la même manière leur carrière criminelle, figurent pour une égale proportion dans le nombre des individus présentement récidivistes.

Pour les femmes, on trouve par le même procédé 37.25, soit 40 p. 0/0.

On peut donc dire d'une manière générale, qu'au minimum, la moitié des hommes et les deux cinquièmes des femmes n'entrent dans les maisons centrales qu'après avoir fait, en débutant par des peines de courte durée, dans les prisons départementales, le triste noviciat de la détention.

On remarquera, d'ailleurs, que, pour les deux sexes, ce sont les condamnés à l'emprisonnement qui ont les plus mauvais antécédents judiciaires.

La proportion des individus en état de récidive légale, qui est de 38.24 p. 0/0 pour les hommes, et de 22.65 pour les femmes, s'élevait, en 1866, à 43.49 et 25.84.

Le nombre des condamnés devant être soumis à la surveillance de la haute police, après leur libération, est de 8,226, soit 54.89 p. 0/0, pour les hommes, et de 2,196, soit 65 p. 0/0, pour les femmes. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 1866: 56.82, pour les hommes, et 67.43 pour les femmes.

# TABLEAU XIV. — Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail.

Dans les établissements affectés aux hommes, sur les 14,986 condamnés, présents au 31 décembre 1867,

```
694 recevaient 1/10° du produit de leur travail.
          ld.
          1635 - 3 - 3/10
                                    ld.
                                    ld.
          4675 - " - 4/10
                                    ld.
          112 - \sim 6/10
                                    Id.
Des 3,378 femmes,
          119 recevaient 1/10°
                                    ld.
          143 - - 2/10
                                    Id.
          1256 - 3 - 3/10
                                    Id.
```

Pour les hommes, la moyenne était de 0.413; pour les femmes, elle ne s'élevait qu'à 0.378; soit, pour la population générale, 0.406.

ld.

Id.

Le reliquat des salaires, formant la portion laissée par la loi à la disposition du gouvernement pour les dépenses du service des prisons, était, dès lors, dans les maisons d'hommes, de 0.587, dans les maisons de femmes de 0.622, et en moyenne générale de 0.594.

Ces chiffres diffèrent peu de ceux de 1866.

705 - ~~~~~~~~~~~4/10

1155 - \* - 5/10

# TABLEAU XV. — Nombre et proportion des entrées à l'infirmerie, des journées d'infirmerie et des décès.

La Statistique médicale des maisons centrales et des pénitenciers agricoles a fait, jusqu'à présent, l'objet de trois publications spéciales, comprenant, la première, les années 1850 à 1855, la seconde, 1856 à

1860, et la troisième, 1861 à 1866. — Un tableau de la Statistique générale mentionnait seulement, d'une manière sommaire quelques indications sur l'état sanitaire.

Cette manière de procéder avait l'inconvénient d'isoler des éléments d'appréciation dont le rapprochement peut être de la plus grande utilité, pour l'étude des faits si complexes qu'embrasse, sous des points de vue variés, la Statistique pénitentiaire.

Désormais, les documents que publie, chaque année, l'Administration, contiendront une série de tableaux présentant, avec tous les développements que comporte la matière, les données complètes de la Statistique médicale, qui cessera de former un travail séparé.

Ce travail ayant paru récemment, pour la période 1861-1866, il serait prématuré de chercher à tirer de nouvelles inductions des renseignements recueillis depuis. On se bornera donc, pour l'année 1867, à une analyse succincte des tableaux.

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des entrées à l'infirmerie a été de 12,143, soit, par rapport à la population moyenne, 80.97 p. 0/0; celui des journées d'infirmerie de 207,024 ou 3.64 pour 100 journées de détention. La durée du séjour à l'infirmerie a été, en moyenne, de 16 journées 39. Il y a eu 505 décès, ce qui représente une mortalité de 3.43 p: 0/0 sur la population moyenne et de 4.16 sur les entrées à l'infirmerie.

Dans les établissements affectés aux femmes, on a compté 2,369 entrées à l'infirmerie, ou 72.07 p. 0/0 détenues, 69,395 journées, soit 5.78 p. 0/0 et 29 journées 29 par malade. Le total des décès s'est élevé à 137, et, la proportion pour 100, à 3.56 par rapport à la population moyenne et à 5.78 par rapport aux entrées.

Ces chiffres sont tous inférieurs à ceux de 1866. La diminution est surtout sensible en ce qui concerne la mortalité, qui était de 4.16 pour les hommes et 4.51 pour les femmes.

Eu égard au nombre proportionnel des décès à la population moyenne, les établissements se classent ainsi qu'il suit:

Hommes.		Femmes.				
<del>-</del>		<u> </u>				
Belle-Ile	7.57	Rennes	7.04			
Limoges	6.68	Cadillac	6.95			

Hommes.		Femmes.	
Loos	5.08	Vannes	5.63
Beaulieu	5.05	Clermont	4.19
Eysses	4.52	Montpellier	3.33
Brisheim	3.78	Doullens	2.37
Aniane	3.42	Auberive	1.97
Fontevrault	3.25		
Nîmes et Clairvaux	2.79		
Casabianda	2.76		
Gaillon	2.44		
Melun	2.22		
Riom	2.10		
Poissy	2.03		
Castelluccio	2.02		
Albertville	1.55		
Chiavari	0.93	•	

On remarquera le rang favorable occupé, dans cette nomenclature, par les pénitenciers de la Corse.

L'amélioration obtenue à Casabianda est considérable. C'est, pour l'Administration, un motif puissant de persévérer dans l'application du programme qu'elle a adopté, et dont l'Introduction à la Statistique de 1866 contient l'exposé complet. Sans doute, ces résultats sont dus principalement au système de l'émigration estivale, système dispendieux et présentant certains inconvénients au point de vue du travail et de la discipline. Mais grâce à cette mesure, les condamnés, maintenus en bon état de santé, sont plus aptes à exécuter, pendant la saison salubre, les travaux de desséchement qui doivent assainir le domaine, et qui, poursuivis avec activité, seront prochainement terminés. Le moment ne paraît pas éloigné où le pénitencier pourra, sans danger, être habité d'une manière permanente.

### TABLEAU XVI. — Nature de la maladie qui a motivé l'admission à l'infirmerie.

L'affection qui a donné lieu au plus grand nombre d'entrées à l'infirmerie, dans les établissements affectés aux hommes, est la fièvre intermittente. Elle figure, au Tableau XVI, pour un chiffre de 1,709, dont 973 à Casabianda, 210 à Castelluccio et 288 à Chiavari. Cette affection, comme l'indique le chiffre des décès, a notablement perdu de sa gravité. On trouve ensuite les maladies des bronches et du larynx, 1,274 (maximum Limoges 236, Eysses 184, minimum Castelluccio 4, Beaulieu 7); les gastrites, entérites, diarrhées 1,080 (maximum Clairvaux 178, Nîmes 146, Eysses 137—minimum Beaulieu 5, Albertville 12). La phthisie a motivé 417 admissions, dont 60 à Loos, 52 à Eysses, 45 à Aniane, 43 à Beaulieu, 39 à Melun; il y en a eu 3 seulement à Casabianda, 2 à Castelluccio et aucune à Chiavari. La variole, sous la forme épidémique, a présenté 74 cas à Fontevrault, 19 à Castelluccio, autant à Nîmes.

Dans les établissements affectés aux femmes, les affections de l'appareil digestif et de ses annexes sont aussi très-fréquentes. On compte 306 gastrites, entérites, diarrhées, etc., dont 78 à Montpellier, 76 à Auberive, 44 à Rennes, 38 à Clermont, 37 à Cadillac, 18 à Vannes, 10 à Haguenau et 5 à Doullens; 279 maladies des bronches et du larynx, dont 146 à Rennes, 45 à Montpellier, 38 à Clermont, 13 à Haguenau, 12 à Auberive, 12 à Vannes, 7 à Cadillac et 6 à Doullens. Le nombre des admissions pour phthisie a été de 75 (Rennes 23, Vannes 13, Montpellier 12, Clermont 9, Cadillac 6, Haguenau 6, Auberive 5 et Doullens 1). On a constaté 2 cas de variole; 7 accouchements ont été pratiqués.

# TABLEAU XVII. — Nature de la maladie qui a causé la mort.

Dans les établissements de l'un comme de l'autre sexe, c'est la phthisie qui a causé le plus grand nombre de décès. Cette maladie a eu une terminaison funeste, 144 fois pour les hommes et 46 fois pour les femmes, soit, par rapport au total des décès, 28.51 et 33.57 p.0/0. Les chiffres les plus élevés appartiennent, chez les hommes, à Fontevrault  $\frac{22}{46}$ , Eysses  $\frac{18}{34}$ , Beaulieu  $\frac{16}{37}$ , Melun  $\frac{14}{23}$ ; les plus faibles, aux pénitenciers de la Corse (1 à Casabianda, 2 à Castelluccio, aucun à Chiavari), Belle-Ile et Albertville n'en comptent que 2, Riom 3. — Chez les femmes, Rennes a eu, par suite de phthisie, 17 décès sur 35, Clermont  $\frac{14}{30}$ , tandis qu'on en a constaté seulement à Vannes  $\frac{2}{16}$  et à Doullens  $\frac{1}{1}$ .

Les maladies de l'appareil digestif et de ses annexes ont causé 57 décès dans les maisons d'hommes, et 17 dans les maisons de femmes.

Celles du cerveau, de la moëlle et des méninges ont déterminé la mort de 54 hommes et de 14 femmes.

La fièvre intermittente, qui exerçait, autrefois, de si grands ravages dans les pénitenciers de la Corse, n'a causé, en 1867, que 4 décès, dout 3 à Casabianda et 1 à Chiavari.

TABLEAUX XVIII et XIX.—Malades admis aux infirmeries, et classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans la maison.

Les 12,143 hommes admis aux infirmeries étaient atteints: 8,320 de maladies aiguës, 3,823 de maladies chroniques. On avait constaté, au

moment de l'entrée dans l'établissement, l'existence de la maladie pour laquelle ils ont été traités chez 3,106 individus; 3,909 étaient, à la même époque, d'une constitution faible et 5,128 dans un bon état de santé.

Dans les établissements affectés aux femmes, on trouve, sur 2,369 maladies, 1,379 avec la forme aiguë, 990 avec la forme chronique; à leur arrivée, 675 détenus offraient des symptômes de la maladie qui a motivé leur admission, 676 étaient d'une constitution faible et 1,018 en bonne santé.

Les maladies se répartissent ainsi qu'il suit entre les 4 trimestres de l'année:

Hommes.		Femmes.	
4e Trimestre	3,170	1er Trimestre	663
3e Id			612
1er Id		4e Id	579
2e Id	2,916	2. Id	515

Elles présentent, suivant l'âge et la durée de la captivité des malades, les proportions suivantes, par rapport aux groupes correspondants de la population moyenne:

Hommes.		Femmes.	
31 à 40 ans 95.1	9 p. 0/0.	61 ans et au-dessus	176.99 p. 00.
51 à 60 85.9	5 »	16 à 20 ans 1	109.59 »
41 à 50 » 82.8	5 »	31 à 40	84.56 *
61 et au-dessus 77.1	4 »	51 à 60 »	77.19
16 à 20 ans 72.9	2 ,	41 à 50 »	64.60 »
21 à 30 » 70.1	5 »	21 à 30 »	45.10 »
		-	
4e année de captivité 109.7	6 p. 0/0.	5• année de captivité	99.60 p. <b>0/0</b> •
Après la 5° 108.2	5 ·	3e — Id	92.77 »
5° année 106.9	5 »	4e — Id	92.53
3° —	5 n	2° — ld	80.15
$2^{e}$ — * 79.3	2 »	1 re - Id	67.52
1re — »	6 •	Après la 5 <sup>e</sup>	60.35 »

TABLEAUX XX et XXI.— Malades décédés, classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans la maison.

Dans les établissements affectés aux hommes, sur les 505 décès survenus pendant l'année, 209 ont été causés par des maladies aiguës, 296 par des maladies chroniques. A leur entrée dans la maison, 159 individus étaient atteints de la maladie à laquelle ils ont succombé, 117 étaient d'une constitution faible et 229 en bonne santé.

Chez les femmes, les maladies terminées par la mort ont eu 51 fois la forme aiguë et 86 fois la forme chronique. L'existence de l'affection par suite de laquelle elles sont décédées avait été constatée, au moment de l'entrée, dans 26 cas; 60 femmes étaient, à la même époque, d'une constitution faible et 51 en bonne santé.

Les nombres afférents à chaque trimestre se présentent dans l'ordre suivant :

Hommes.	Femmes.
2e Trimestre.       14         3e Id       12         4e Id       11         1er Id       11	3       3e       Trimestre       37         6       1er       Id       34         9       4e       Id       34         7       2e       Id       32

La répartition selon l'âge et la durée de la captivité fait ressortir les proportions ci-après, pour 100 individus de même catégorie, composant la population moyenne:

Hommes.		Femmes.	
61 ans et au-dessus	4.21	116 ang à 90 ans	

Hommes.	Femmes.
51 à 60 ans 3.19	21 à 30ans 4.25
21 à 30 » 3.11	31 à 40 » 3 63
16 à 20 » 1.26	41 à 50 » 2.95
_	
3º année de captivité 4.53	3º année de captivité 8.67
4e Id 4.41	4° Id 6 63
2° Id	5° Id 6.42
5° Id	2e Id 4.61
Après la 5 <sup>e</sup>	Après la 5 3.18
1re année 2.36	Ire année 2.18

# TABLEAU XXII. — Aliénation. — Épilepsie. – Suicides.

La situation des détenus chez lesquels se manifeste l'aliénation mentale ou l'épilepsie préoccupe vivement l'Administration. L'insuffisance des ressources affectées au service des prisons s'étant opposée, jusqu'à présent, à ce qu'il fût donné suite aux projets de création d'asiles spéciaux ou de quartiers appropriés au traitement de ces maladies dans quelques maisons centrales, l'attention des directeurs et des préfets a été appelée tout particulièrement sur la nécessité de pourvoir aux soins que réclame l'état des condamnés aliénés ou épileptiques.

Il existait, au 31 décembre 1866, dans les maisons centrales d'hommes,	
aliénés épileptiques ou non	70
Le nombre des cas constatés pendant l'année a été de	73
Ensemble	143
Il en est sorti:	
Libérés, graciés ou décédés 21/ Transférés dans des établissements hospitaliers 43	61
Reste au 31 décembre 1867	79
Les maisons de femmes en renfermaient, au 31 décembre	
1865	10
Cas constatés pendant l'année	21
Ensemble	31
Transférées dans des établissements hospitaliers	20
Reste au 31 décembre 1867	11

Une circulaire du 28 février 1867 a recommandé aux préfets d'en voyer immédiatement dans les asiles, pour y recevoir les soins qu'exige leur état, les condamnés reconnus aliénés, alors même que leur présence dans les maisons centrales ne serait pas une cause de trouble pour l'ordre ou la tranquillité de la prison, et n'entraînerait aucun danger pour leur vie ou celle de leurs codétenus.

Quant aux épileptiques non aliénes, que la plupart des asiles sont, malheureusement, fondés à refuser, le Tableau XXII mentionne les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.
Existant au 31 décembre 1866	65	<b>5</b>
Cas constatés pendant l'année	65	5
Ensemble	130	10
Libérés, graciés ou décédés	4 ( 25 1)	2/2
Reste au 31 décembre 1867	105	8

Le nombre des suicides tentés pendant l'annnée a été de 16 dans les établissements affectés aux hommes, et de 2 dans ceux affectés aux femmes. Les Statistiques précédentes ne contenaient pas de renseignements à ce sujet; elles faisaient seulement connaître les suicides accomplis. En 1867, 4 hommes se sont donné la mort; c'est 2 de moins qu'en 1866. Aucun suicide n'a été consommé dans les maisons de femmes.

#### TABLEAU XXIII à XXV. — Travail.

L'activité industrielle, dans les maisons centrales d'hommes, s'est ressentie du ralentissement des affaires constaté en 1867. Plusieurs ateliers ont chômé. Aussi le nombre des journées de travail, qui s'é-

levait, l'année précédente, à 3,931,665 pour 5,399,897 journées de détention, n'a-t-il été que de 3,937,141, soit 5,476 seulement en plus, quoique le total des journées de détention ait monté à 5.473,537, présentant ainsi une augmentation de 73,640. La situation ne s'était pas améliorée à la fin de l'année, puisque l'effectif des travailleurs n'était, au 31 décembre 1867, que de 12,788, sur une population de 14,986, tandis qu'à pareille époque de 1866, on comptait 12,850 détenus occupés, sur 14,795 individus que renfermaient les maisons centrales et les pénitenciers agricoles.

Dans les maisons centrales de femmes, l'état des industries n'a pas cessé d'être satisfaisant. Sur 1,199,896 journées de détention, 905,315, soit 80.4 p. 0/0, ont été consacrées au travail, tandis qu'en 1866, la proportion n'était que de 75 p. 0/0. Le nombre des détenues occupées s'élevait, au 31 décembre, à 3,048 sur 3,378 condamnées présentes, en 1867, et à 2,933 sur 3,258 en 1866.

Malgré la diminution du nombre des journées de travail, dans les établissements affectés aux hommes, les produits ont augmenté de 42,125 fr. 91 c.; de 2,883,333 fr. 84 c., chiffre de 1866, ils se sont élevés, en 1867, à 2,925,459 fr. 76 c. - L'amélioration obtenue est le résultat de la révision des tarifs.

Cette opération est plus avancée dans les maisons centrales de femmes, où, à raison de la nature des travaux, elle rencontre moins de difficultés. Le nombre des journées de travail ayant, d'ailleurs, augmenté, comme on vient de le voir, l'accroissement des produits y est plus considérable que dans les établissements affectés aux hommes. Il est de 65,879 fr. 89 c. (694,504 fr. 01 c. en 1867, contre 628,624 fr. 12 c. en 1866).

Le produit du travail, dans les établissements pénitentiaires, se compose du prix de la main-d'œuvre, résultant de l'application des tarifs et des gratifications ajoutées au pécule disponible des détenus les plus laborieux. A ce point de vue, les sommes ci-dessus se répartissent de la manière suivante :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
	_	-	_
Produit d'après les tarifs	2,720,715f 26 —	680,345f 06	- 3,401,060f 32
Gratifications	204,744 50 —	14,158 95	<b>—</b> 218,903 45
Totaux	2,925,459f 76 —	694,504f 01	— 3,619,963 <sup>r</sup> 77
STATIST. PRIS. 1867.			e

Les gratifications sont ainsi, par rapport au produit de la main-d'œuvre d'après les tarifs, de 7.52 p. 0/0 pour les hommes, et de 2.08 pour les femmes. En 1866, les proportions étaient de 7.85 et 2.47.

Sur l'ensemble des établissements, les produits moyens sont :

#### Par journée de travail :

	Hommes.		Femmes.	Mo	yenne générale.
Produit d'après les tarifs  Gratifications	69° 10 5 20	_	75° 15 1 56		70° 23 4 52
Totaux	74° 30	_	76° 71		74° <b>7</b> 5
Pa	ır journée d	le déter	ntion :		
Produit d'après les tarifs	49° 70	_	57° 63		50° 96
Gratifications	3 74	-	1 19	_	3 28
Totaux	53° 44		58¢ 82	_	54° 24

Le salaire total des détenus a augmenté, en 1867, par journée de travail, de 1 c. 11 pour les hommes, 8 c. 14 pour les femmes, 2 c. 43 pour les deux sexes, et par journée de détention de 0 c. 05 pour les hommes, 7 c. 34 pour les femmes, 1 c. 20 pour les deux sexes. Cette augmentation provient exclusivement de l'élévation des prix des tarifs, la moyenne des gratifications présente, en effet, une diminution qui est, par journée de travail, de 0c. 16 pour les hommes, 0 c. 10 pour les femmes, 0 c. 13 pour les deux sexes, et par journée de détention, de 0 c. 15 pour les hommes, 0 c. 05 pour les femmes, 0 c. 12 pour les deux sexes.

Le résumé ci-après fait connaître l'état général des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, sous le rapport du travail:

	JOURNI	ÉES DE TRA	VAIL.		IBRE NO	i	au 31 d	NOMBRE écembre	i i	par jou	PRODUIT rnée de etificatio compris	ns
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes	femmes.	TOTAL.	Hommes	femmes,	TOTAL.	Hommes.	femmes.	Moyenno générale.
Services inté- rieurs, écono- miques ou agri-												
coles Travaux aux bâ-	643,768	121,705	765,473	2,203	393	2,596	1,956	356	2,312	59° 54	51¢22	58° <del>22</del>
timents  Travaux exté-	55,136	χ	55,136	179	>>	179	242	»	242	56.09	20	56.09
rieurs Travaux indus-	341,758	n	341,758	1,105	<b>3</b>	1,105	1,225	20	1,225	60.29	20	<b>60.2</b> 9
triels	2,896,479	783,610	3,680,089	9,254	2,537	11,791	9,365	2,692	1,2057	72.32	78.86	73.72
	3,937,141	905,315	4,842,456	12,741	2,930	15,671	12,788	3,048	15,836	69° 10	75°15	70°23

Le nombre des hommes occupés à des travaux industriels a diminué par suite, tant de la stagnation des affaires, que de l'augmentation de l'effectif des pénitenciers agricoles. Ce nombre était, au 31 décembre 1866, de 9,543. Il est, en moyenne, pour l'année 1867, de 9,254, dont 1,075 apprentis. Dans les maisons centrales de femmes, on constate une augmentation qui a déjà été signalée. La moyenne de 1867 est de 2,537 dont 26 apprenties. On voit à quelles minimes proportions se réduit la concurrence faite au travail libre par celui des maisons centrales.

# Les industries occupant le plus grand nombre d'hommes sont :

La cordonnerie cousue ou clouée	1,877	dont	401	apprentis.
Le tissage de fil, laine ou coton	963		89	-
La chaussonnerie	800		54	
La serrurerie, la quincaillerie, etc			9	~*
La fabrication des boutons de corne		_	51	_

Chez les femmes, la population est presque entièrement employée à des travaux de couture, tels que:

Lingerie à la main ou à la mécanique	1,115	dont	14	apprenties.
Cordonnerie	527	_	>	
Corsets				-
Grosse conture	283		2	

Si l'on examine la situation de chaque établissement, au point de vue du travail, on constate les résultats suivants:

Dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen, gratifications non comprises, a été:

#### Par journée de travail :

Chiavari	$58^{\rm c}$	05
Casabianda	<b>55</b>	03
Castelluccio	52	29

#### Par journée de détention :

Chiavari	43°5	0
Casabianda	41 0	9
Castelluccio	40 6	5

La comparaison de ces moyennes avec celles de 1866 présenterait peu d'intérêt, le travail et les salaires ne subissant, dans des établissements de cette nature, que des variations sans importance. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les maisons centrales; là, le choix des industries, la fixation des tarifs, l'application des tâches, l'état des affaires commerciales, l'habileté de l'entrepreneur, sont autant de circonstances dont l'influence sur les produits se manifeste d'une manière sensible, tantôt par rapport aux moyennes de la journée de travail et de la journée de détention, tantôt par rapport à l'une de ces moyennes seulement.

Le classement des maisons centrales s'établit ainsi :

#### Hommes.

### Par journée de travail :

En 1867.

En 1866.

					_
	f. c.				f. c.
1. Mekun	1 16.46		1		107.14
2. Poissy	102.95		2	_	104.81
3. Gaillon	» 78.72	_	3	_	• 77.33
4. Clairvaux	» 76.07·		4		<b>▶</b> 73.66
5. Ensisheim	• 70.35	_	7	_	<b>▶</b> 63.72
6. Nîmes	» 69.36		5	_	» 69.32
7. Riom	• 69.13		11	_	» 57.90
8. Fontevrault	• 63.71		10		» 60.14
9. Albertville	» 61.50	_	8	_	▶ 62.65
10. Beaulieu	<b>▶</b> 60.71	_	6		» 67.37
11. Limoges	• <b>5</b> 7.75	•••	9	_	• 61.85
12. Aniane	s 53.95	_	12	_	<ul><li>54.28</li></ul>
13. Loos	» 49.95	_	14	_	» 48.89
14. Eysses	» 47.66		13		» 50.05
15. Belle-Ile	<b>»</b> 34.72	_	15	_	» 42.02
Par jour	née de déte	ntion	:		
En 1867.				En	<b>186</b> 6.
En 1867.				En .	18 <b>6</b> 6.
En 1867. —	¢.			En .	_
_	c. » 82.50		2	En .	1866. —     
	c. » 82.50 » 79.55		2	•	 c.
1. Melun	» 82.50	 	_	•	 » 78.09 » 82.31
1. Melun	<ul><li>82.50</li><li>79.55</li><li>62.82</li></ul>		1	•	
	» 82.50 » 79.55	_	1 3	 	 » 78.09 » 82.31
1. Melun	» 82.50 » 79.55 » 62.82 » 58.19	_	1 3 4	 	
1. Melun	<ul> <li>82.50</li> <li>79.55</li> <li>62.82</li> <li>58.19</li> <li>53.86</li> </ul>	_ 	1 3 4 5	 	
1. Melun	<ul> <li>82.50</li> <li>79.55</li> <li>62.82</li> <li>58.19</li> <li>53.86</li> <li>50.64</li> </ul>	_ _ _	1 3 4 5 6	   	
1. Melun	<ul> <li>82.50</li> <li>79.55</li> <li>62.82</li> <li>58.19</li> <li>53.86</li> <li>50.64</li> <li>47.59</li> </ul>		1 3 4 5 6 11		
1. Melun	<ul> <li>82.50</li> <li>79.55</li> <li>62.82</li> <li>58.19</li> <li>53.86</li> <li>50.64</li> <li>47.59</li> <li>45.63</li> </ul>		1 3 4 5 6 11 7		
1. Melun	<ul> <li>82.50</li> <li>79.55</li> <li>62.82</li> <li>58.19</li> <li>53.86</li> <li>50.64</li> <li>47.59</li> <li>45.63</li> <li>44.85</li> </ul>		1 3 4 5 6 11 7 8		
1. Melun	» 82.50 » 79.55 » 62.82 » 58.19 » 53.86 » 50.64 » 47.59 » 45.63 » 44.85 » 42.12		1 3 4 5 6 11 7 8 9		
1. Melun	» 82.50 » 79.55 » 62.82 » 58.19 » 53.86 » 50.64 » 47.59 » 45.63 » 44.85 » 42.12 » 41.63	-	1 3 4 5 6 11 7 8 9		
1. Melun 2. Poissy 3. Gaillon 4. Clairvaux 5. Ensisheim 6. Fontevrault 7. Riom 8. Beaulieu 9. Albertville 10. Limoges 11. Nimes 12. Loos	» 82.50 » 79.55 » 62.82 » 58.19 » 53.86 » 50.64 » 47.59 » 45.63 » 42.12 » 41.63 » 35.71		1 3 4 5 6 11 7 8 9 10		
1. Melun 2. Poissy 3. Gaillon 4. Clairvaux 5. Ensisheim 6. Fontevrault 7. Riom 8. Beaulieu 9. Albertville 10. Limoges 11. Nimes 12. Loos 13. Eysses	* 82.50 * 79.55 * 62.82 * 58.19 * 53.86 * 50.64 * 47.59 * 45.63 * 44.85 * 42.12 * 41.63 * 35.71 * 35.37		1 3 4 5 6 11 7 8 9 10 13		

#### Femmes.

# Par journée de travail :

En 1867.					En 1866.	
	f. c.				c.	
1. Haguenau	101.89		1		<sup>,</sup> 88.85	
2. Clermont	» 91.48	_	2		» 83.10	
3. Auberive	» 76.47		3	_	» 70.57	
4. Montpellier	» 73.04		5		» 61.61	
5. Cadillac	» 68.85		6	_	» 54.88	
6. Doullens	» 68.57		4		» 66.88	
7. Vannes	» 52.64	_	7		» 48.49	
8. Rennes	» 50.86		8		» 49.49	
Par jo	urnée de dé	'tentio	n :			
En 1867.				En 1	866.	
_				-	<del></del>	
	c.				c.	
1. Haguenau	» 80.61		1		» 70.61	
2. Clermont	» 72.05		5	_	» 65. <b>07</b>	
3. Auberive	× 57.56		3		» 53 <b>0</b> 3	
4. Doullens,	» 52.61	_	4	-	» 52.00	
5. Montpellier	» 52.27		5	_	» 43.54	
6. Cadillac	» 51.81	-	6	_	» 42.16	
7. Vannes	» 37.65		7		» 34.34	
8. Rennes	» 36.18	-	8		» 33.77	
I v						
La somme de.	• • • • • • •	· · ·	• • •	• • •	3,619,963 fi	r. 77
à laquelle s'élèvent les produits tions comprises, a été réduite,	s du trava nar suite	il, g de r	ratii eter	fica-		
opérées pour dégâts, malfaçon	s, etc., d	e	•••		21,837	63
	Re	este	• • •		3,598,126 fr	. 14
Cette dernière somme a été a	insi répai	rtie :				

PÉCULE des détenus.	Réserve	695,489 42 896,543 33	1,592,032 75
PORTION laissée à la	Dixièmes concédés aux entre- preneurs	1,686,794 05	
disposition du Gouvernement.	par des fabricants dans les maisons centrales en régie Dixièmes retenus au profit du Trésor sur le produit des travaux en régie	127,530 79 ( 191,768 55 /	> 2,006,093 39
	_	3,598,126 14.	-

La portion du produit du travail attribuée aux détenus ressort, en moyenne, par journée de détention, pour les hommes, à 10 c. 374 au pécule réserve et à 13 c. 803 au pécule disponible, pour les femmes, à 10 c. 721 au pécule réserve, 11 c. 837 au pécule disponible, et pour les deux sexes, à 10 c. 421 au pécule réserve, 13 c. 434 au pécule disponible. Toutes ces moyennnes présentent des augmentations par rapport aux chiffres de l'année précédente, à l'exception du pécule disponible des hommes, qui a diminué, dans une faible proportion d'ailleurs (0c. 034), par suite de la réduction du taux des gratifications.

Les dixièmes concédés aux entrepreneurs forment un chiffre moyen de 25 c. 276, par journée de détention (0 c. 374 de plus qu'en 1866), qui s'ajoute au prix stipulé par leurs marchés, pour l'exécution des services économiques. Le taux en varie notablement d'une maison à l'autre, comme le constatent les indications ci-après:

			Dixièmes concédés.	Prix de journée fixe.
			-	-
			c.	c.
1	Haguenau	femmes.	50.03	17.
2	Melun	hommes.	47.92	12.8
3	Poissy		45.78	4.»
4	Clermont	femmes.	43.55	×
5	Gaillon	hommes.	36.57	22.446

			Dixièmes concédés.	Prix de journée fixe.
6	Auberive	femmes.	36.45	21.2
7	Doullens		34.28	24.5
8	Montpellier	_	33.53	30.5
9	Cadillac		32.21	18.»
10	Ensisheim	hommes.	31.47	18.75
11	Fontevrault		30.06	24.9
12	Riom		27.22	30.»
13	Beaulieu		26.50	23.79
14	Limoges		24.76	29.44
15	Nîmes	-	24.31	21.7
16	Vannes	femmes.	23.96	28.5
17	Rennes		23.47	25.
18	Albertville	hommes.	22.42	49.,
19	Loos		20.89	26.9
20	Eysses	+	20.63	23.8
21	Aniane		19.49	32.4

A Clairvaux, le seul des établissements en régie où le travail soit organisé sur les mêmes bases que dans les maisons en entreprise, la moyenne de la portion laissée à la disposition du gouvernement est de 33 c. 31.

Les chiffres qui précèdent diffèrent de ceux de 1866 dans la proportion indiquée ci-dessus pour la moyenne totale des produits par journée de détention.

## TABLEAU XXVII. - Dépenses des condamnés sur le produit de leur travail et les fonds déposés à leur prot.

Les règlements déterminent l'emploi que les condamnés peuvent faire de la portion du produit de leur travail affectée, par le Code pénal, à leur procurer quelques adoucissements s'ils les méritent. Ceux d'entre eux qui sont hors d'état de travailler, ou que leur âge, leurs infirmités, leur manque d'aptitude mettent dans l'impossibilité de gagner un salaire suffisant, sont autorisés à disposer, dans les mêmes limites, des fonds particuliers versés à leur profit, soit par euxmêmes ou par leurs familles. La réunion de ces deux catégories de ressources forme le pécule disponible.

Les dépenses faites, en 1867, sur le pécule disponible se sont élevées à 837,846 fr. 64 c., savoir :

	Hommes.		Femm	es.	TOTAL.		
	_	_					
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	
Dépenses dites ( Pain et autres aliments	597,200	51	76,318	60	673,519	11	
de cantine. Objets d'habillement et autres.	42,396	04	16,763	84	59,159	88	
Secours aux familles	55,120	52	17,619	54	72,740	06	
Restitutions	879	64	174	94	1,054	<b>5</b> 8	
Ports de lettres, dépenses diverses	26,099	10	5,273	91	31,373	01	
Totaux	721,695	81	116,150	83	837,846	64	

Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1866, on remarquera avec satisfaction que, pendant l'année 1867, signalée par la cherté des subsistances, les secours envoyés par les détenus à leurs familles ont augmenté de 7,281 fr. 08 c. dans les établissements affectés aux hommes, et de 4,108 fr. 67 c. dans les établissements affectés aux femmes.

La moyenne générale des dépenses, par journée de détention, est de 12c. 56: 13 c. 19 pour les hommes et 9 c. 69 pour les femmes. Sur

ces sommes, les achats de pain et d'autres aliments ont employé 10 c. 91 pour les hommes, 6 c. 35 pour les femmes, soit 10 c. 09 pour les deux sexes.

Aux détenus dont le pécule était insuffisant, il a été accordé gratuitement, sur l'avis des médecins, des vivres supplémentaires, pour une somme de 61, 454 fr. 50 c., dans les maisons d'hommes, et de 918 fr. 30 c., dans celles de femmes, soit ensemble 62,372 fr. 80 c. Cette dépense a été supportée jusqu'à concurrence de 5,624 fr. 12 c., par les entrepreneurs ou les fabricants; le surplus, 56,748 fr. 68 c., est resté à la charge de l'État.

# TABLEAU XXVIII. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés.

Indépendamment des causes générales inhérentes à leur situation de repris de justice, trois causes particulières et variables peuvent influer sur le sort des libérés: les conditions matérielles dans lesquelles l'Administration les rend à la vie libre, le milieu où ils se trouvent placés, les dispositions morales personnelles à chacun d'eux.

La connaissance de ces trois ordres de faits serait, pour l'Administration, un guide précieux dans ses tentatives de réformation des condamnés pendant leur détention, et dans ses essais de patronage à la sortie des établissements pénitentiaires. Il n'est possible de recueillir d'informations que sur l'état des détenus, au moment de leur mise en liberté. En effet, la situation qui résulte, pour eux, de leurs relations, et des facilités qu'ils rencontrent sur la voie du bien ou du mal, a échappé jusqu'à présent à toute constatation positive; les résolutions bonnes ou mauvaises qu'ils ont pu prendre sont le secret de leur conscience. Mais, même réduits à quelques points, les renseignements qui concernent la position des libérés n'en présentent pas moins un intérêt sérieux.

Les Statistiques antérieures ne contenaient aucune indication à ce sujet, et les directeurs, invités seulement dans le courant de 1868 à fournir les éléments de la Statistique de 1867, n'en possédaient qu'une partie, en ce qui touche les libérés. Ainsi on n'a pu donner, que dans un petitnombre d'établissements (et encore les chiffres produits ne sauraient être admis comme absolument exacts), les renseignements qu'il aurait été nécessaire de recueillir, au moyen d'une sorte d'enquête, préalablement à la mise en liberté des détenus. Ce sont ceux qui concernent leur destination, leurs moyens d'existence et leur état de santé. Les autres renseignements, relevés sur des documents administratifs, ont été réunis sans difficulté.

En présence de ces indications encore incomplètes et n'embrassant qu'une seule année, les appréciations auxquelles on pourrait se livrer, seraient prématurées. On se bornera donc, quant à présent, à rapporter les résultats constatés par le Tableau XXVIII.

Le nombre des individus mis en liberté a été de 6,775, savoir:

•	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
		_	
Par expiration de la peine	5,322	978	6,300
Par grâce	424	51	475
Ensemble	5,746	1,029	6,775

Sous le rapport du temps passé dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, ces nombres se répartissent de la manière suivante:

	HOMMES.		FEMMES.	
	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
				_
1 an et au-dessous	345	6.004	94	9.135
Plus de 1 à 2 ans	2,750	47.860	550	53.450
Plus de 2 à 3	827	14.393	112	10.885
Plus de 3 à 4	452	7.866	40	3.887
Plus de 4 à 5	794	13.818	94	9.135
Plus de 5 ans	578	10.059	139	13.508
	5,746	100 »	1,029	100

	HOMMES.		FEMMES.			
	Nombre. Pour 100.		Nombre. Pour 100. Nombre.		Pour 100. Nombre. Pour 10	
	_			_		
Avaient tenu une bonne conduite	3,260	56.735	645	62.682		
<ul> <li>une conduite médiocre.</li> </ul>	1,698	29.551	289	28.086		
— — mauvaise.	777	13.523	95	9.232		
Avaient été condamnés pendant leur						
détention	11	».191	*	>		
	5,746	100. »	1,029	100. >		
	====	====	===	====		

# Étaient en état de récidive légale:

Hommes.. 2,278, soit 39.645 p.0/0.

Femmes.... 300, soit 29.155

Étaient soumis à la surveillance:

Hommes... 2,420, soit 42.116 p. 0/0.

Femmes.... 401, soit 38.970

Sur les 5,746 hommes et les 1,029 femmes libérés, on comptait :

	HOMMES.		FEMMES.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
Possédant une instruction supérieure	-	. —	_	_
à l'enseignement primaire	123	2.140	<b>3</b> 3	3.207
Sachant lire et écrire	<b>2,76</b> 3	48.086	356	34.597
Sachant lire	721	12.548	195	18.950
	2,139	37.226	445	43.246
	5,746	100.	1,029	100. »

# La situation pécuniaire de ces détenus était ainsi établie :

		HOMMES.		FEMMES.	
	-	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
Ayant reçu à leur ré-/	,	_	_		_
sidence, après avoir	20rà 60f.	1,387	24.139	259	25.170
pourvu à leurs frais{		802	13.957	159	15.452
de route et d'habil- lement, un pécule de		1,354	23.564	272	26.433
N'ayant reçu que 20 <sup>s</sup> avoir pourvu à leu	au plus, après rs frais de route				
et d'habillement		2,069	36.008	330	32.070
Ayant reçu des secou	rs	134	2.332	9	».875
		5,746	100. »	1,029	100. »

La destination donnée aux libérés a été constatée pour les 1,029 femmes; elle n'a pu l'être exactement pour les hommes qu'à l'égard de 5,630 individus. Ces nombres se répartissent de la manière suivante.

	HOMMES,		FEMMES.	
	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
Etrangers expulsés	279	4.956	30	2.915
tation	11	».195		
Incorporés dans les armées de terre ou de mer	79	1.403	ď	×
sements hospitaliers	9	».160	1	».097
Dirigés sur leur d'après leur demande.	1,907	33.872	555	53.936
cile par ordre	455	8.082	31	3.013
Dirigés sur une (d'après leur demande.	2,458	43.659	376	36.540
autre localité par ordre	432	<b>7.6</b> 73	36	3.499
	5,630	100.	1,029	100.

Des indications approximatives sur leurs moyens apparents d'existence ont été fournies pour 2,502 hommes et 528 femmes, savoir :

		HOMMES.		FEMMES.	
	-	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
Expulsés, incorporé	s, transportés et	_		_	_
malades		154	6.155	4	».758
Paraissant posséder	des ressources	112	4.477	61	11.553
En état de travailler.	Ayant du travail assuré N'ayant pas de	1,009	40.327	285	53.977
	travail assurė.	1,071	42.806	133	52.189
Hors d'état de trava		156	6.235	45	8.523
		2,502	100.	528	100.

Enfin, on a mentionné, ainsi qu'il suit, pour 4,408 hommes et pour toutes les femmes libérées, leur santé au moment de la mise en liberté:

	HOMMES.		FEMMES.	
	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
Bon Médiocre Mauvais	931	72.210 21.120 6.670	658 250 121	63.946 24.295 11.759
	4,408	100. »	1,029	100.

# TABLEAU XXIX. — Répartition des journées de détention.

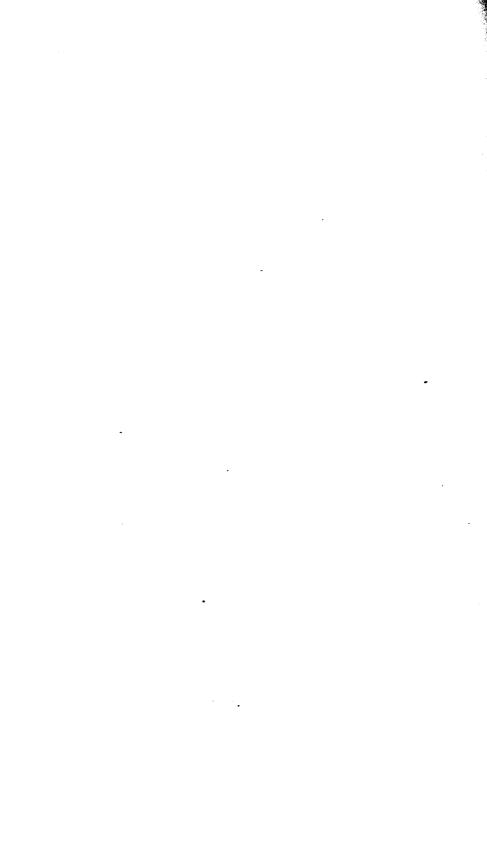
Les renseignements que contient ce tableau figurent, pour la première fois, dans la Statistique.

Ils font connaître que les journées de détention, au nombre de 6,673,433, dont 5,473,537 pour les hommes et 1,199,896 pour les femmes, se répartissent de la manière suivante :

		HOMMES.		FEMMES.	
•		Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
Journées	de travail		 71.931	- 905.315	$\frac{-}{75.450}$
_	de chômage, faute de travail.	232,046	4.240	5,688	».474
	de dimanches et fêtes	743,214	13.578	1 <b>4</b> 9.19 <b>5</b>	12,434
	de repos pour cause de conva-				
	lescence, de vieillesse ou				
	d'infirmités	207,024	3.782	69,395	5.783
-	d'infirmerie	269,793	4.929	65,130	5.428
	de punition sans travail	84,319	1.540	5,173	».431
	TOTAUX	5,473,537	100. »	1,199,896	100.

Ces renseignements résument et complètent ceux qui ressortent des

divers Tableaux concernant la population, l'état disciplinaire, l'état sanitaire et le travail. Les observations auxquelles a donné lieu, dans la présente Introduction, chaque branche du service des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, rendent superflus de nouveaux développements.



# TROISIÈME PARTIE.

# ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

En 1867, le nombre des colonies agricoles et maisons pénitentiaires affectées à l'éducation correctionnelle des enfants acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal, des condamnés par application des articles 67 et 69, et de ceux qui sont détenus par correction paternelle, comprenait 5 établissements publics ou dirigés par l'État, 4 pour les garçons, 1 pour les filles, et 53 établissements privés, 29 pour les garçons et 24 pour les filles.

Quinze tableaux de la statistique sont destinés à faire connaître la situation de ces établissements à divers points de vue.

# TABLEAU I. - Population. - Effectif.

On comptait, au 31 décembre 1867,

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
			_
Dans les établissements publics	1,050	42	1,092
- privés	5,645	1,446	7,091
Totaux	6,695	1,488	8,183

En 1866 la population, au 31 décembre, était de 7,734; c'est une augmentation, en 1867, de 449, dont 441 garçons et 8 filles.

Les journées de présence se sont élevées,

	Garçons.	Filles.	Total.
Dans les établissements publics, à Dans les établissements privés, à	347,821 2,006, 184	19,273 518,087	367,094 2,524,271
Totaux	2,354,005	537,360	2,891,365

En comparant ces chiffres à ceux de 1866, on remarque pour 1867 une augmentation de 103,093 journées pour les garçons, et une diminution de 12,471 pour les filles.

La population moyenne, qui était, en 1866, de 7,689, s'est élevée, en 1867, à 7,926, dont 1,483 pour les filles et 6,443 pour les garçons : c'est une augmentation pour les garçons de 259 et une diminution pour les filles de 22.

La période de décroissance continue dans l'effectif de 1861 à 1866, indiquée dans la Statistique de 1866, semblerait être interrompue en 1867.

#### TABLEAU II. - Criminalité.

Sous le rapport des crimes, délits et contraventions, l'effectif, au 31 décembre 1867, se classait de la manière suivante:

#### ATTENTATS CONTRE LES PERSONNES.

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Assassinat, empoisonnement	9	5	14
Meurtres, coups et blessnres	159	21	180
Incendie	182	38	220
Attentats à la pudeur, aux mœurs	255	126	381
Totaux	605	190	795

#### ATTENTATS CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Vol qualifié, faux, fausse monnaie, etc Vol simple, soustraction frauduleuse, escro-	<b>5</b> 83	96	679
querie, etc	3,919	735	4,654
Totaux	4,502	831	5,333
Mendicité	370	158	528
Vagabondage	1,134	201	1,335
Désobéissance à l'autorité paternelle	84	108	192

# Au point de vue de la juridiction on comptait :

Jugés par les tribunaux correctionnels	6,486	1,342	7,828
Jugés par les cours d'assises	125	38	163

La proportion des attentats contre les personnes, relativement à l'effectif, est de 9 p. 0/0, dont 4 p. 0/0 pour attentats à la pudeur, aux mœurs; contre les propriétés, de 65 p. 0/0; pour mendicité et

vagabondage, de 22 p. 0/0. Comparés à ceux de 1866, ces chiffres n'offrent pas de différences sensibles.

La question a été agitée de savoir s'il ne conviendrait pas de séparer, dans les colonies pénitentiaires, les vagabonds et les mendiants des autres jeunes détenus. Afin de s'éclairer, l'Administration a, par une circulaire du 2 mai 1867 (1), demandé aux directeurs des établissements d'éducation correctionnelle leur opinion motivée sur cette classe de jeunes détenus.

Tous les chefs d'établissements ont déclaré dans leurs réponses, que les mendiants et vagabonds ne sauraient inspirer plus d'intérêt que les autres enfants envoyés en correction ou condamnés à l'emprisonnement pour des infractions en apparence plus graves. Ils constituent la partie la plus corrompue, la plus inerte, la moins intelligente des établissements d'éducation correctionnelle. Leur aversion pour le travail est insurmontable, et s'ils subissent passivement la discipline de la maison, elle est impuissante à les corriger de leur paresse et de leurs vices. Mis en contact avec des enfants d'un caractère plus énergique, ils obéissent à l'impulsion générale, et suivent de loin leurs camarades qui leur donnent l'exemple du travail. Mais si on les réunissait tous ensemble, dans des établissements qui leur seraient exclusivement affectés, on ne pourrait tirer aucun parti de ces natures apathiques, sur lesquelles l'amour-propre et les autres moyens d'émulation n'exercent qu'une bien faible influence.

Le nombre des enfants détenus pour désobéissance à l'autorité paternelle, qui, en 1866, était de 174, dont 56 garçons et 118 filles, s'est élevé en 1867 à 192, dont 84 garçons et 108 filles. Le chiffre des garçons s'est accru de 28 et celui des filles, qui était, en 1866, du double de celui des garçons, a diminué de 10. Pour les garçons, Saint-Bernard en contenait 8, Bordeaux 5, Marseille 1, Mettray 4, Nancy 2, Ostwald 1, Oullins 57, Sainte-Foy 6; pour les filles, Saint-Lazare 36, Bordeaux 1, Dôle 1, le couvent de la Madeleine à Paris 60, Ribeauvillé 6, Tours 4.

<sup>(1)</sup> Statistique 1867, p. 299.

# TABLEAU III. — Pénalité. — Durée de la peine et de la correction.

L'effectif, au 31 décembre 1867, était ainsi réparti, suivant la pénalité et la durée de la peine et de la correction:

	ÉTABLISSEMENTS						
	PUBLICS.				PRIVÉS.		
•	Garçons.	Filles.	Total.	Garcons.	Filles.	Total.	
Placés sous la tutelle administrative en	1.002		1 000	5 415	1,350	6,765	
vertu de l'article 66 du Code pénal Condamnés à l'emprisonnement en vertu des articles 67 et 69 du Code	1,003	Э	1,000	5,415	1,550	0,703	
pénal	39	1	40	155	24	179	
Les acquittés sont au nombre de Les condamnés de			-	arçons, 1 ons, 25 fi		es.	

En comparant ces chiffres à ceux de 1866, on ne remarque de différence un peu notable que pour les filles condamnées, qui, en 1866, étaient au nombre de 51, et, en 1867, de 23; c'est une diminution de 26 en faveur de 1867. Le chiffre des garçons de cette catégorie est resté stationnaire.

Les jeunes détenus, suivant la durée de la peine et de la correction, se classent comme il suit :

	ACQUITTÉS.			CONDAMNÉS.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
Pour moins d'un an	34	2	36	8	1	9
De 1 à 2 ans	175	26	201	18	2	20
De 2 à 4 —	1,181	282	1,463	57	8	65
De 4 à 6 —	2,404	511	2,915	71	8	79
De 6 à 8 —	1,628	314	1,972	19	3	22
De 8 à 10 —	757	158	915	13	2	15
De 10 ans et au-dessus	239	32	271	8	1	9

Ces résultats ne sont pas sensiblement dissérents de ceux de 1866.

# TABLEAU IV .— Départements où les enfants ont été jugés.

Parmi les départements où ont été jugés le plus grand nombre d'enfants, on remarque les suivants:

	Garcons.		Filles.
Seine	1,069	Seine	271
Nord	321	Seine-Inférieure	<b>8</b> 9
Rhône	321	Rhône	52
Seine-Inférieure	254	Nord	51
Bouches-du-Rhône	200	Aisne	39
Loire-Inférieure	178	Oise	36
Gironde	158	Meurthe	34
Aisne	154	Loire-Inférieure	31
Meurthe	150	Somme	30
Ille-et-Vilaine	117	Seine-et-Oise	29

Ceux où les enfants ont été jugés en plus petit nombre sont :

Ga	rçons.		Filles.
Hautes-Alpes	4	Hautes-Pyrénées	. <u>1</u>
Lozère	6	Charente-Inférieure	
Corse	7	Landes	. 1
Cantal	9	Ardèche	. 2
Basses-Alpes	12	Aveyron	. 2
Creuse	13	Corse	
Hautes-Pyrénées	13	Dordogne	
Pyrénées-Orientales	14	Gers	
Savoie	18	Haute-Loire	
Landes	18	Pyrénées-Orientales	

En 1866, on comptait 883 garçons et 228 filles jugés dans le département de la Seine; en 1867, 1,069 garçons et 271 filles : c'est une augmentation de 186 garçons et 43 filles; dans les départements du Nord, de la Seine-Inférieure, on remarque aussi une augmentation de 37 garçons pour le premier et de 26 pour le second; le nombre

des filles dans ce dernier département, qui était de 228 en 1866, s'est réduit à 89 en 1867, soit une diminution notable de 139. Il y a pour les garçons une légère diminution dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône. Dans les autres départements les variations ont peu d'importance.

## TABLEAU V. — Origine urbaine ou rurale. — État civil.

Au 31 décembre 1867, sur un effectif de 8,183, on comptait, appartenant à la population des villes, 4,262, dont 3,519 garçons et 743 filles; appartenant à celle des campagnes, 3,316, dont 2,614 garçons et 702 filles; 605 enfants, dont 562 garçons et 43 filles, étaient sans domicile connu.

En 1867, comme dans les années précédentes, l'élément urbain qui entre dans la composition de l'effectif est toujours supérieur au contingent fourni par les campagnes.

Sous le rapport de l'état civil, l'effectif se divisait de la manière suivante:

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
	_	-	-
Enfants légitimes	5,696	1,186	6,882
Enfants naturels	999	302	1,301
Orphelins d'un de leurs parents	2,112	512	2,624
Orphelins de père et de mère	468	144	612
Élèves des hospices	132	43	175

Par rapport à l'effectif, la proportion des enfants légitimes es de 84 p. 0/0; des enfants naturels, de 15 p. 0/0; des orphelins d'un de leurs parents, de 32 p. 0/0; de père et de mère, de 7 p. 0/0; des élèves des hospices, de 2 p. 0/0. En comparant ces résultats avec ceux de 1866, on n'a pas à constater de variations notables.

Il est à remarquer que plus de la moitié de l'effectif, 56 p. 0/0, se trouve composée d'enfants qui ont été, dès leur bas âge, pour ainsi dire abandonnés, et l'on s'explique alors facilement leur détention dans les établissements d'éducation correctionnelle. D'autre part, la situation de leurs familles, qu'indique le Tableau suivant, contribue à faire mieux apprécier les causes qui ont amené ces enfants devant la justice.

#### TABLEAU X. — Situation des familles.

Les enfants se répartissaient ainsi qu'il suit, selon qu'ils appartenaient à des parents :

	Garçons.	Filles.	Total.	Proportion p. 0/0 de l'effectif.
	-	_		_
Aisés	124	14	138	1
Vivant de leur travail	4,280	779	5,059	61
Sans profession, mendiants, vaga-			·	
bonds, prostituées, etc	993	283	1,276	15
Inconnus, disparus, décédés	<b>7</b> 33	196	929	11
Repris de justice	565	216	781	9

Les trois dernières catégories forment un total de 2,986, soit 36 p. 0/0. En 1866, la proportion était de 38 p. 0/0, soit 2 p. 0/0 de diminution en 1867.

#### TABLEAU VI. — Age.

Sous le rapport de l'âge, l'effectif, au 31 décembre 1867, se classait de la manière suivante:

	Garçons.	Filles.	Total.	Proportion p. 0/0 de l'effectif.
	_	_	_	_
De 7 à 9 ans	50	17	67	0.81
De 9 à 11 —	<b>34</b> 3	<b>7</b> 6	419	5. »
De 11 à 13 —	934	194	1,128	13. »
De 13 à 15 —	1,719	<b>355</b>	2,074	25. »
De 15 à 17 —	2,133	451	2,584	31
De 17 à 19	1,156	291	1,447	17. »
De 19 à 21 —	104	360	464	5. »

Ces résultats sont à peu près les mêmes qu'en 1866. Les enfants de 11 à 13 ans, qui entraient pour 16 p. 0,0, en 1866, dans l'effectif, n'y figurent plus que pour 13 p. 0 de 1837.

### TABLEAU VII. - Religions.

Au 31 décembre 1867, l'effectif se décomposait en:

	Garçons,	Filles.	Total.
	_	_	_
Catholiques	6,597	1,475	8,072
Protestants	82	10	92
Israélites	<b>1</b> 3	3	16
Mahométans	2	*	2
Sans religion reconnue	1	*	1

Un aumônier est attaché aux établissements où se trouvent les catho-

liques, et les enfants des autres cultes sont envoyés dans des maisons pénitentiaires où ils peuvent suivre les pratiques de leur religion. L'Administration se fait un devoir de respecter entièrement la liberté de conscience.

### TABLEAU VIII. - Instruction.

# Avant l'entrée dans les établissements, on comptait :

	Garçons.	Filles.	Total.
	_		
Ayant une instruction supérieure à l'ensei-			
gnement primaire	13	1	14
Sachant lire et écrire	1,232	232	1,464
Sachant lire	1,243	278	1,521
Complétement illettrés	4,207	977	5,184

Depuis leur entrée dans les établissements, sur les 1,521 enfants qui savaient lire, 690 (566 garçons, 124 filles) ont appris à écrire; 669 (535 garçons, 134 filles) à écrire et compter; 162 (142 garçons, 20 filles) n'ont fait aucun progrès.

Sur les 1,464 qui savaient lire et écrire, 1,034 (868 garçons, 166 filles) ont reçu le complément de l'instruction primaire, 430 (364 garçons, 66 filles) n'ont fait aucun progrès.

Parmi ceux qui étaient complétement illettrés, au nombre de 5,184, ont appris :

	Garçons,	Filles.	Total.
	_	-	-
A lire	1,421	362	1,783
A lire et à écrire	1,075	333	1,408
A lire, écrire et compter	1,029	173	1,202
Demeurés illettrés	682	109	791

En résumé, les résultats de l'enseignement scolaire sont les suivants, sur un effectif de 8,183 :

Ont profité de l'instruction	6,786	soit	82.92	<b>p.</b> 0/0
N'ont fait aucun progrès	592		7.23	_
Sont demeurés illettrés	791	_	9.66	—
Avaient une instruction supérieure	14	_	0.17	

En 1866, le nombre de ceux qui avaient accru leur instruction était de 80.83 p. 0/0; c'est une amélioration, en 1867, de 2.09 p. 0/0.

#### TABLEAUX IX et XIII. - Professions.

Eu égard à la situation professionnelle avant l'envoi en correction, l'effectif se répartit de la manière suivante:

	Garçons.	Filles.	Total.	Proportion p. 0/0 de l'effectif.
		-	-	_
Étaient industriels	1,100	358	1,758	21.48
— agriculteurs	929	90	1,019	12.45
Avaient d'autres professions	199	54	253	3.09
Sans profession	4,167	986	5,153	62.97

L'éducation qu'ils ont reçue dans les établissements a apporté les modifications suivantes à leur situation professionnelle antérieure :

	Garçons.	Filles.	Total.	Proportion p. 0/0.
		-		_
Industriels	1,339	820	2,198	26.85
Agriculteurs et horticulteurs	4,857	316	5,173	63.21
Occupés aux services intérieurs .	312	279	591	7.17
Inoccupés	187	35	222	2.71

Ces résultats, comparés à ceux de 1866, n'offrent pas de différences notables.

# TABLEAU XI. - État religieux, moral et disciplinaire.

Le nombre des enfants qui ont fait leur première communion a été de 1,079 (910 garçons et 169 filles); 4,347 (3,821 garçons et 526 filles) l'ont renouvelée; 903 (720 garçons et 183 filles) ont reçula confirmation.

Les enfants jugés dignes de récompenses ont obtenu:

	Garçons.	Filles.	Total.
La grâce	10	5	15
La mise en liberté provisoire	220	73	293
Des livrets de caisse d'épargne	341	49	390
Des livres, des instruments d'honneur, etc.	2,293	450	2,743
Des récompenses pécuniaires	8,662	750	9,412
Des récompenses honorifiques	2,084	578	2,662
D'autres récompenses	3,714	1,308	5,022

Les punitions disciplinaires ont été au nombre de 19,642, dont 3,278 mises en cellule (2,947 garçons, 331 filles).

Les autres punitions se sont élevées à 16,364, dont 14,886 pour les garçons et 1,478 pour les filles.

25 garçons ont été condamnés par les tribunaux pendant la détention; 19 pendant l'évasion en dehors de l'établissement; 84, dont 8 filles, ont été transférés dans d'autres établissements pour cause disciplinaire.

Le nombre des infractions a été de 19,911, énumérées ci-après:

	Garçons.	Filles.	Total.
Vols	1,187	183	1,370
Immoralité	241	89	<b>3</b> 30

·	Garçons.	Filles.	Total.
		_	-
Voies de fait		18	997
Paresse		767	4,951
Insubordination		287	1,142
Autres infractions	10,538	<b>58</b> 3	11,121

En 1866, le chiffre des infractions a été de 20,137, soit une diminution, en faveur de 1867, de 226.

Le nombre des évasions (1) a été de 136, dont 3 filles.—Sur ce chiffre 79 ont été repris et réintégrés dans les établissements il ne reste donc que 57 évadés, soit, sur l'effectif, une proportion de 0.69 p.0/0.

En 1865, on comptait 85 évadés, soit une proportion de 1.10 p. 0/0; en 1866, la proportion était de 0.72 p. 0/0. Il y a donc en 1867, sous ce rapport, une amélioration continue.

#### TABLEAU XII. - Etat sanitaire.

	Garçons.	Filles.	Total.
Le nombre des malades a été de	1,733	389	2,122
— décédés —	76	35	111
Les journées d'infirmerie se sont élevées à.	3 <b>0,2</b> 03	10,983	41,186

# La moyenne des décès a été:

En 1867,	de	1.17 p.	0,0 pour	les garçons.
_	de	2.37		filles.
En 1866,	de	1.46	_	garçons.
	de	1.84		filles.
En 1865,	de	2.23	_	garçons.
_	de	2.50	_	filles.

La moyenne pour les deux sexes, qui était, en 1866, de 1.53 p. 0/0, est descendue, en 1867, à 1.40 p. 0/0. On voit par ces

<sup>(1)</sup> Voy. Tableau I, p. 133.

résultats quelle heureuse influence ont en général les travaux agricoles sur la santé des enfants.

Il n'y a pas eu de suicide, mais 4 morts accidentelles: 1 garçon et 3 filles. On n'a constaté aucun cas d'aliénation antérieur ou postérieur à l'entrée dans les établissements.

# TABLEAU XIV. - Récidivistes.

On a constaté qu'avant l'entrée dans les établissements,

	Garçons.	Filles.	Total.
		_	
Ont été envoyés en correction une fois	478	44	522
- deux fois	150	8	158
_ trois fois	49	4	53
- quatre fois	18	2	20
- cinq fois et plus	18	2	20
	713	60	773

Soit, sur l'effectif, une proportion de 9.44 p. 0/0 pour les deux sexes: 8.71 p. 0/0 pour les garçons et 0.72 p. 0/0 pour les filles.

#### TABLEAU XV. — Libérés.

Les résultats de l'éducation correctionnelle, aux points de vue de la santé, de la conduite, de l'instruction religieuse, primaire, professionnelle, et du placement des libérés, se trouvent résumés dans l'état ci-après:

			LIBÉRÈ	LIBÉRÈS DES ÉTABLISSEMENTS	ISSEMENTS	:	
	- - -	PUBLICS			PRIVÉS	rės.	
HENSEIGNEMENTS.	Garçons.	Filles.	Total.	Carçons.	Filles.	Total.	TOTAL GÉNÉRAL.
Libérés en 1867.  Agés de moins de seize aus à leur sortie  Santé à leur sortie.  (Faible   Ronne   Ronne   Ronne    Religieuse   Malvaise   Manvaise    (Religieuse   Nel 13 ant pas laite    (Resigieuse   Nel 13 ant pas laite    (Resigieuse   Lire seulement    (Resigieuse    (Resigieuse	252 242 277 277 277 282 282 283 37 37 37 37 36 36 36 36 36 36 36 37 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43		203 224 227 229 229 229 239 240 240 201 201 201 201 201 201 201 201 201 20	1,037 140 988 49 988 238 238 1192 550 192 95 192 95 17 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43 43	281 258 258 258 258 157 157 127 129 260 260 264 265 265 265 265 265 265 265 265 265 265	281 1,318 1,581 258 1,246 1,480 258 1,246 1,480 30 328 388 34 11,255 1,056 30 328 131 274 0,325 1,056 49 241 1,255 1,054 20 145 1,255 1,054 20 145 1,255 1,053 42 1,255 1,053 43 241 1,053 44 52 263 1,466 1,149 264 1,023 1,225 265 1,232 265 1,232 265 1,406 1,419 267 268 1,440 27 283 244 284 281 1,023 268 1,466 1,440 27 283 1,225 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,233 268 1,296 27,321 282 1,296 27,321 282 1,296	1,581 1,480 1,480 1,056 388 388 1,514 67 279 1,053 1,053 1,199 1,199 1,225 1,225 1,225 1,225 2,362 fr. 87c.

Le nombre des libérés a été, en 1867, de 1,581; en 1866, il était à peu près le même, 1,580.

Sous le rapport de l'instruction primaire, on trouve, en 1867, une amélioration importante sur l'année précédente. En 1866, on comptait 254 enfants libérés sachant lire et écrire; en 1867, il y en a 384 sachant lire, écrire et calculer; en 1866, 373; en 1867 ce chiffre s'est élevé à 788.

Les sommes que les jeunes libérés ont reçues, tant pour habillements que pour secours de route, à leur sortie des établissements, ont été de 79,327 fr. 46 c. pour 1,581 enfants, soit par libéré 50 fr. 16 c. En 1866, on évaluait cette somme à 49 fr. 62, et en 1865, à 41 fr. 59. C'est avec une grande satisfaction que l'Administration constate cette progression dans le chiffre des allocations destinées aux jeunes libérés. Elle engage les directeurs des établissements privés à persévérer dans cette voie, à ne pas oublier qu'ils doivent, autant par esprit de justice que par humanité, donner à ces enfants les ressources nécessaires pour rentrer dans la vie libre, comme le règlement général du 10 avril 1869, article 118, leur en fait, d'ailleurs, une obligation.

# QUATRIÈME PARTIE.

# MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION. DÉPOTS ET CHAMBRES DE SURETÉ.

Cette partie de la Statistique présente, comme en 1866, en un seu Tableau, les renseignements relatifs aux dépôts et chambres de sûreté, et, en six autres, ceux qui s'appliquent aux maisons d'arrêt, de justice et de correction des arrondissements.

TABLEAU UNIQUE. — Mouvement de la population des dépôts et chambres de sûreté.

Le nombre des dépôts et chambres de sûreté, qui était en 1866 de 2,249, a été, en 1867, diminué de 120 et réduit ainsi à 2,129. Ces statist, paré, 1867.

lieux de détention ont reçu, pendant l'année, 102,766 individus des deux sexes, savoir:

	Prisonniers civils.	Militaires et marins.	TOTAL.
	_	_	_
Seine	45,752	16	45,758
Autres départements	52,809	4,199	57,008
	98,551	4,215	102,766

Ils renfermaient, au 31 décembre 1867 :

Les cinq dépôts de la Seine	285 individus
Ceux des autres départements	110
Ensemble	395 détenus

ou 44 de moins qu'à la fin de l'année précédente.

Le total des journées de détention a été de 208,253, savoir :

	Prisonniers civils.	Militaires et marins.	Total.
			-
Pour la Seine	125,166	49	125,215
Pour les autres départements	75,725	7,313	83,038
Ensemble	200,891	7,362	208,253

soit une population moyenne de 571.

L'année 1866 avait donné lieu à un mouvement d'entrée de 98,882 et les journées de détention ne s'étaient élevées qu'à 205,380.

Il y a donc eu, en 1867, une augmentation de 3,884 dans le chiffre des entrées, et de 2,873 dans celui des journées de détention.

Sur 17 évadés, 13 ont été repris ; il n'y avait eu pendant l'année précédente que 7 évadés, mais aucun individu de cette catégorie n'avait été repris.

# TABLEAU I. — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Effectif au 31 décembre 1867.

Venant de l'état de liberté	135,723 \ 58,242	
Réintégrés après évasion	25	194,630
— après transfèrement dans un établissement hospitalier	640)	
Ensemble.		216,933

#### Sont sortis:

Par expiration de la peine	111,227 \ 514	
administratif	28,569	
Transférés au bagne ou dans les maisons centrales	15.143	193,409
- dans les prisons départementales	35,279	
- dans les établissements hospitaliers	1,731	
Évadés	48	
Décédés	898 /	
Reste au 31 décembre 1867		23,524

soit 1,221 de plus qu'à la fin de l'année précédente.

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux prisons des chefs-lieux d'arrondissement.

Ceux qui se rapportent aux journées de détention comprennent, en outre, les nombres afférents aux dépôts et chambres de sûreté de chaque département.

Le total des journées de détenus de toute catégorie dans ces diverses prisons a été de 8,189,077, et se répartit comme il suit :

Maisons d'arrêt, de justice et de correction :		
Hommes et jeunes garçons Femmes et jeunes filles	6,316,814 1,663,980	7,980,824
Dépôts et chambres de sûreté :		
Hommes et jeunes garçons (civils)  — (militaires et marins)  Femmes et jeunes filles	7,362 46,367	208,253
· Total égal		8,189,077
La population moyenne a été ainsi de 22,43	36, savoir :	
Maisons d'arrêt, de justice et de correction :		
Hommes et jeunes garçons Femmes et jeunes filles	17,306 ( 4,559 )	21,865
Dépôts et chambres de sûreté	•••••	571
Total égal		22,436
Les prisons de la Seine figurent dans les to indiqués pour les nombres ci-après: Population au 31 décembre		ennent d'être
Hommes et jeunes garçons	$\{4,089\}$	5,448, au lieu les en 1866.
Journées de détention des maisons d'arrêt, de ju	stice et de cor	rection:
Hommes et jeunes garçons Femmes et jeunes filles	1,402,071) 480,486)	1,882,557
Dépôts et chambres de sûv	reté :	
Hommes et jeunes garçons Femmes et jeunes filles	89,934 35,281	125,2 <b>15</b>
		120,210

En 1866, le total des journées était de 1,761,598, soit 246,174 en moins.

# La population moyenne des prisons de la Seine a été:

Maisons d'arrêt, de justice et de correction :

Hommes et jeunes garçons		3,841)	5,157
Femmes et jeunes filles		1,316)	3,131
Dépôts et chambres de sûreté:			
Hommes et jeunes garçons		246) 27}	343
Femmes et jeunes filles	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	97)	343
	Ensemble		5,500

Les dix départements où la population est la plus élevée sont, après la Seine :

Seine-Inférieure	440,346 j	ournėes.	Мо <b>у</b> еп <b>п</b> е. 1,206
Nord	344,847		944
Bouches-du-Rhône	237,415		644
Rhône	215,289		589
Aisne	154,091		422
Gironde	150,684	<b>—.</b>	412
Seine-et-Oise	144,994	_	397
Bas-Rhin	141,564		387
Haut-Rhin	137,953	_	377
Somme	126,368		346

# Les dix départements où elle est la plus faible sont :

			Moyenne.
Creuse	10,868 j	ournées.	29
Basses Alpe	14,114		38
Lozère	14,187	_	38
Hautes-Alpes	15,773		43
Indre	18,559	· <del></del>	50
Corrèze	20,954	_	57
Deux-Sèvres	21,267		58
Ariége	21,302	-	58
Cautal	23,705		65
Hautes-Pyrénées	24,416	_	66

Le nombre des évadés qui, en 1866, avait été de 29, dont 8 dans le département de la Seine, s'est élevé, en 1867, à 48, dont 9 pour ce dernier département. La maison de Saint-Denis, affectée à la répression des délits de mendicité, compte dans ce total pour 7 évasions, comme en 1866.

# TABLEAU II. — Répartition de l'effectif suivant la situation légale.

On a vu qu'au 31 décembre 1867 la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction s'élevait à 23,524 détenus des deux sexes. Cet effectif se décompose de la manière suivante, sous le rapport de l'âge et du sexe:

Adultes	(Hommes	$\{18,274\}$	22,950
Jeunes détenus.	Garçons	470 104	574
	Ensemble		23,524

Au point de vue de la situation légale des détenus, l'effectif se divise en quinze catégories, savoir :

Prévenus	3,669
Accusés	274
Condamnés en appel ou en pourvoi	471
attendant leur transfèrement	576
- à un emprisonnement d'un an et au-dessous	15,101
- à plus d'un an, autorisés à subir leur peine dans les prisons	10,
départementales	840
Détenus pour dettes envers l'État	251
- envers les particuliers	5

Détenus par mess	ure administrative (mendiants, filles publiques)	1.554
	***************************************	97
— milit <b>a</b>	ires et marins	112
	Par voie de correction, naternelle	99
leunes détenus	Prévenus et accusés	145
scanes actenus.	Condamnés à 6 mois et au-dessous	57
	Jugés, non encore transférés	273
	Total égal	23,524

Il ressort des chiffres ci dessus que les adultes prévenus formaient. au 31 décembre 1867, 15.60 p. 00 de l'effectif. La proportion était de 17.56 en 1866, de 15.43 en 1865, de 17.10 en 1864 et de 18.42 en 1863, soit en moyenne, pour les cinq années, 16.82 p. 0/0. On avait compté antérieurement 20.28 p. 0/0 en 1862, 22.30 en 1861, 21.62 en 1860, 20.57 en 1859, et 22.57 en 1858 ou 21.47 en moyenne. La loi du 20 mai 1863 sur les flagrants délits et les mises en liberté provisoire sous caution, a donc amené dans la population des maisons d'arrêt une diminution que l'on peut évaluer à environ 4 1/2 p. 0/0. Depuis que cette loi est en vigueur, les variations annuelles du nombre des prévenus sont peu importantes et paraissent correspondre aux fluctuations dans le nombre des délits plutôt qu'à une application plus ou moins étendue des nouvelles dispositions du Code d'instruction criminelle. On ne saurait donc considérer la loi de 1863 comme devant exercer à l'avenir une influence plus grande qu'actuellement sur la population des prisons.

Ainsi qu'on l'avait annoncé dans l'Introduction de la Statistique de 1866, des mesures ont été prises pour restreindre le nombre des condamnés à plus d'un an autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales. Le total des détenus de cette catégorie, qui était en 1865 de 1,093 et en 1866 de 1,069, ne s'élevait plus, au 31 décembre 1867, qu'à 840, savoir :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
•	_	-	-
Ain Bourg	3	3	6
Allier Moulins	8	3	11
Aube Troyes	5	1	6
Corrèze Tulle	5	2	7
Côte-d'Or Dijon	5	6	11

	Hemmes.	Femmes.	TOTAL.
Côtes-du-Nord Saint-Brieuc	7	2	9
Doubs Montbéliard	12	))	12
Pontarlier	8	n	8
Garonne (Haute-) Saint-Gaudens	6	»	6
Ille-et-Vilaine Rennes	n	7	7
Isère Grenoble	4	2	- 6
Jura Lons-le-Saunier	9	1	10
Loire-Inférieure Nantes	4	3	7
Lot-et-Garonne Agen	8	n	8
Marne Châlons sur-Marne	4	25	29
Meurthe	8	3	11
Moselle Metz	1	5	6
Nièvre Nevers	2	104	106 •
Pas-de-Calais Arras	1	5	6
Pyrénées (Basses-) Pau	7	3	10
Rhône Lyon	12	4	16
Savoie Chambéry	7	1	8
Savoie (Haute-) Annecy	8	1	9
Thonon	))	31	34
Seine Prisons de Paris	<b>5</b> 3	24	77
Seine-Inférieure Rouen	162	2	164
Seine-et-0ise Versailles	3	4	7
Somme Amiens	3	10	13
Vienne Poitiers	7	3	10
Vosges Épinal	13	3	16
	375	261	636
93 autres prisons renfermant chacune de 1 à 5 con-			
damnés	131	73	204
	506	334	840

L'expiration prochaine des traités pour le service des prisons de la Marne et de la Seine Inférieure permettra de supprimer les quartiers spéciaux provisoirement organisés à Châlons et à Rouen (1): par suite, les autorisations relatives au maintien des condamnés à plus d'un an dans les prisons départementales seront restreintes dans les limites que prescrit l'humanité ou l'intérêt des tiers.

La loi du 22 juillet 1867 ayant supprimé la contrainte par corps

<sup>(1)</sup> La quartier de Nevers est en vois de suppression.

en matière civile et commerciale, les prisons ne renferment plus d'individus soumis à ce mode de coercition. Elles contenaient, au 31 décembre 1867, 225 hommes et 26 femmes détenus pour dettes envers l'État, et 4 hommes et 1 femme pour dettes envers les particuliers, en matière correctionnelle ou criminelle. On remarquera que les départements où se trouve le nombre le plus élevé d'individus emprisonnés pour dettes envers l'État sont ceux qui, à raison de leur situation topographique ou de la nature de leurs productions, doivent compter le plus de contrebandiers ou de délinquants forestiers: les Ardennes 10 hommes, 3 femmes, le Doubs 25 hommes, la Haute-Garonne 6 hommes, la Meurthe 11 hommes, la Moselle 17 hommes, 1 femme, le Nord 97 hommes, 12 femmes, le Bas-Rhin 12 hommes, 4 femmes, le Haut-Rhin 3 hommes, les Vosges 7 hommes, 1 femme. Il n'existait dans les prisons de la Seine qu'une seule personne soumise à la contrainte par corps : 1 femme détenue pour dette envers les particuliers.

La maison d'arrêt de la Roquette, à Paris, ne renfermait, au 31 décembre 4867, qu'un effectif de 49 jeunes garçons détenus par voie de correction paternelle. Il y en avait 76 à la même époque de l'année précédente. Celle de Saint-Lazare contenait 36 jeunes filles, au lieu de 46 en 1866 (1).

Les prisons des 88 autres départements présentaient un effectif de 4 garçons et 10 tilles renfermés pour la même cause, soit au total 14 jeunes détenus de cette catégorie. En 1866, ce nombre s'était élevé à 18: 7 garçons et 11 filles.

Ce même Tableau II indique dans ses colonnes 36, 37, 38 et 39, par prison et par sexe, en même temps que par département, la population moyenne de toutes les maisons d'arrêt, de justice et de correction, s'élevant à 21,865, ainsi que cela ressortait des calculs dédoits du Tableau I.

<sup>(1)</sup> Les Tableaux concernant la statistique des établissements d'éducation correctionnelle pages exxxi et suivantes, 126 à 178) fournissent des renseignements complets sur les enfants détenus par voie de correction paternelle dans les colonies et maisons pénitentiaires.

### TABLEAU III. - État sanitaire.

Ce Tableau fait connaître la division des maladies suivant leur forme aiguë ou chronique, le nombre des journées, soit d'infirmerie soit d'hôpital, celui des individus décédés dans l'intérieur des prisons et dans les hôpitaux où ces détenus avaient été momentanément transférés, enfin celui des suicidés, des aliénés et des épileptiques.

Le nombre des maladies constatées s'est élevé, en 1867, à 19,962, se divisant de la manière suivante :

	•	Hommes et jeunes garçons,	Femmes et jeunes filles.	TOTAL.
	•		_	
Maladies	aiguës	. 8,307	3,652	11,959
	chroniques	6,285	1,718	8,003
		14,592	5,370	19,962

Rapportés à la population moyenne des prisons (hommes 17,747 et femmes 4,688), ces chiffres donnent les proportions suivantes pour 100:

	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
•	-	
Maladies aiguës	46 p. 0/0.	78 p. <b>0/</b> 0.
- chroniques	36 —	36 <b>—</b>
	82 —	114 —

Le total des journées de traitement dans les infirmeries des prisons a été de 283,572, savoir:

Hommes et jeunes garçons	155,280
Femmes et jeunes filles	128,292

# Soit, par rapport aux journées de détention :

Hommes et jeunes garçons	2.397	p. 0/0.
The same of the sa	7.501	

# La population moyenne des malades s'est élevée :

Pour les hommes et les jeunes garçons, à	425)	~~
Pour les femmes et les jeunes filles, à	351	116

# Le nombre des décès dans les prisons a été de 874:

669 hommes et jeunes garçons. 205 femmes et jeunes filles.

La comparaison de ces chiffres à la population moyenne fait ressortir une mortalité de :

3.70 p. 0/0 pour les hommes et les jeunes garçons.

4.30 — pour les femmes et les jeunes filles.

Soit 3.89 — pour les deux sexes.

En 1866, la proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention était de 2.574 p. 0/0 pour les hommes et les jeunes garçons, et de 7.525 p. 0/0 pour les femmes et les jeunes filles; la mortalité dans les prisons s'élevait à 3.12 p. 0/0 pour le sexe masculin et à 4.59 p. 0/0 pour le sexe féminin, ou 3.43 p. 0/0 pour les deux sexes.

Les journées de traitement dans les hôpitaux sont au nombre de 30,515 pour les hommes et les jeunes garçons et de 19,265 pour les femmes et les jeunes filles, soit ensemble 49,780. C'est, par rapport au total des journées de maladie, une proportion de 16.42 p. 0/0 pour les hommes et les jeunes garçons, et de 13.06 pour les femmes et les jeunes filles, ou 14.94 pour les deux sexes.

En 1866, on comptait 18.38 dans les hôpitaux, sur 100 journées de malades des deux sexes.

Sont décédés dans les hôpitaux:

- 126 hommes et jeunes garçons
  - 25 femmes et jeunes filles.
- 151, correspondant à un peu plus de 1/7° du chiffre total des décédés.

Le nombre des suicidés a été de 24, dont:

- 21 hommes
- et 3 femmes.
- L'Administration recommande, de la manière la plus instante, aux autorités départementales, l'exécution des mesures prescrites en 1866, afin de prévenir, autant que possible, le retour de ces accidents fâcheux.

L'aliénation mentale a été constatée, en 1867, chez 424 individus, dont:

323 hommes

et 101 femmes.

Pendant la même année, 282 détenus des deux sexes:

235 hommes et jeunes garçons,

47 femmes et jeunes filles, ont été reconnus épileptiques.

### TABLEAU IV. — Etat Cisciplinaire.

Le nombre des infractions à la discipline dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction s'est élevé, dans le courant de l'année 1867, à 26,683, savoir:

Actes de violence ou de fureur	1,790
Immoralité	57 <b>7</b> -
Refus de travail	1,239
Autres infractions	23,077
Тотац	26.683

L'ensemble de ces infractions, par rapport à la population moyenne, correspond à 118.93 p. 0/0.

En 1866, le total était de 27,383 infractions, soit 130.25 p. 00. Les 26,683 infractions constatées en 1867 ont été punies, savoir :

> 8,653 par le cachot et la cellule, 8,407 par le pain sec, et 9,430 par d'autres peines disciplinaires.

Il en résulte que 193 infractions n'ont donné lieu à aucune punition, soit à raison de leur peu d'importance, soit par des motifs d'indulgence que justifiait l'intérêt même de la discipline.

Les punitions récidivées trois fois et plus se sont élevées à 3,699.

Les peines prononcées par les tribunaux, pour délits et crimes commis pendant la détention, ont été de 59, dont 2 afflictives et infamantes et 57 simplement correctionnelles.

#### TABLEAUX V et VI. - Travail.

Le produit du travail dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction s'est élevé, pendant l'année 1867, à 1,844,833 fr. 95 c. Il n'avait été, en 1863, que de 1,743.371 fr. 43 c.

Il a été accompli par 16,341 détenus des deux sexes, pendant 3,877,642 journées de travail.

Le produit moyen est ressorti à 0 fr. 47 c. En 1866 ce produit a été de 0 fr. 46 c. 98 m.

Les dix départements où cette moyenne a é.é la plus élevée sont les suivants :

	I.	e.
Oise	0	72
Bouches-du-Rhône	0	71
Aube	0	66
Vienne	0	63
Marne	0	58
Ardennes	0	57
Drôme		
Doubs	0	54
Jura	0	52
Var	0	50

Les prisons de la Seine ont donné un produit de 448,059 fr. 75 c. pour 938,796 journées de travail, soit par journée de travail 0 fr. 47 c. L'année précédente le prix moyen n'avait été que de 0 fr. 46 c.

Les dix départements suivants sont ceux où ce produit a été le plus faible :

	f.	c.
Ille-et-Vilaine	0	16
Haute-Loire	0	18
Vendée	0	21
Morbihan	0	22
Ariége	0	23
Côtes-du-Nord	0	25
Basses-Alpes	0	29
Yonne	0	30
Orne	0	31
Haut-Rhin	0	32

Dans le produit total des travaux, le service intérieur figure pour une somme de 205,900 fr. 71 c.

Les industries représentées par les chiffres les plus élevés ont été les suivantes :

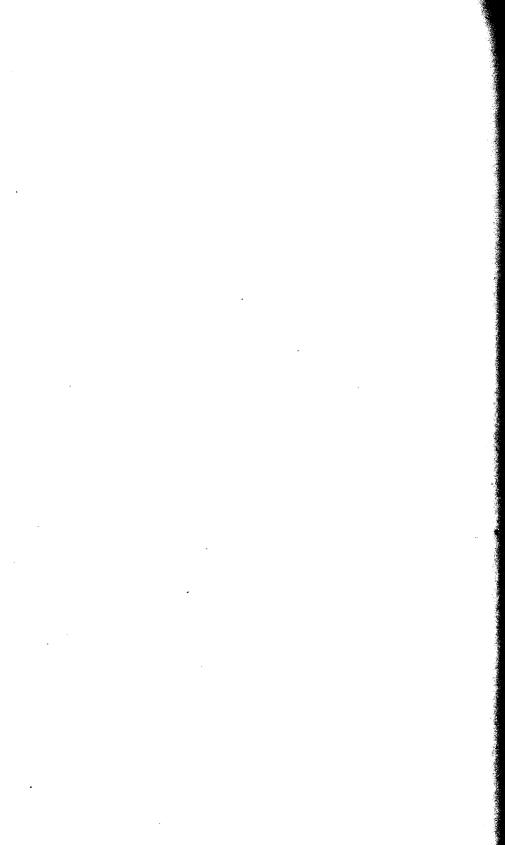
	f. c.
Couture	215,935 10
Cardage, dévidage, bobinage, moulinage, étoupiers, épluchage	
et triage de laine, soie et coton	199,595 21
Cordonnerie et piquage	183,758 71
Tresses de paille, cabas, paillassons, sparterie, empaillage de	•
chaises, nattes en cheveux ou en paille	93,113 61
Chaussonnerie	92,878 45
Cartonnage, boites à bougies, ballons, jouets d'enfants	77,558 61

	ı.	<b>6.</b>
Tissage de fil, laine, coton ou soie	71,511	18
Copistes, découpage, lissage de papier, papeterie, imagerie	67,421	53
Brosserie, plumeaux, balais	63,359	83
Serrurerie, quincaillerie, coutellerie, horlogerie, bijouterie,		
ferblanterie, chevillerie, blanchisserie de limes, couverts	53,168	04
Boutons	47,795	60
Agrafes, aiguilles, épingles, chaînes, chaînettes, chapelets,		
perles	44,015	<b>6</b> 2
Broderie, dentelles, fleurs, ganterie, passementerie	39,890	59
Tailleurs	38,071	<b>6</b> 9
Vannerie	37,458	74

Le produit du travail s'élevant, comme on l'a vu, à 1,844,833 fr. 95 c., a été réparti de la manière et dans les proportions suivantes:

	f. c.
Au Trésor	469 96
Aux entrepreneurs	875,108 82
Aux détenus (gratifications comprises)	969,255 17
Ensemble	1,844,833 95

Le total des salaires, dans les prisons des départements autres que celui de la Seine, ayant été de 1,356,774 fr. 20 c. et celui des journées de détention dans les mêmes établissements, de 6,098,267, la moyenne ressort, par journée, à 0 fr. 22 c. 25 m. En 1866, cette moyenne était de 0 fr. 22 c. 32 m. Il y a donc eu une légère diminution, que l'on doit imputer particulièrement à la réduction du nombre des condamnés à plus d'un an autorisés à subir leur peine dans les maisons départementales de correction. Ce résultat, qui n'avait rien d'imprévu, se fera plus fortement sentir lorsque les quartiers spéciaux de Châlons, Rouen, etc., auront été évacués. — L'Administration n'en persévère pas moins dans l'application des mesures qu'elle a adoptées en vue de maintenir l'égalité dans l'application des peines.



# CINQUIÈME PARTIE.

# DÉPENSES. — PERSONNEL. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

### DÉPENSES.

La cherté des subsistances et l'augmentation du nombre des détenus ont donné lieu, pour le service des prisons, à un surcroît de dépenses considérable.

	f. •.
Le total qui ressort du compte d'emploi des crédits s'élève à	14.652,527
Il convient d'ajouter, pour ordre, à cette somme le montant	
des frais d'entretien des détenus militaires et marins, dans les	
prisons civiles, attendu que si ces frais sont remboursés au	
département de l'intérieur par les ministères intéressés, les	
individus dont il s'agit sont compris dans la population dont	
la Statistique fait connaître le dénombrement et les mouve-	
ments, ci	12,016 29
Le total des dépenses du service est ainsi de	14,664,543 29

h

STATIST. PRIS. 1867.

# Cette somme se répartit de la manière suivante :

### DÉPENSES ORDINAIRES.

Transfèrements	t. 480,777	c. 01
agricoles, colonies publiques de jeunes détenus et maison de		
détention	4,648,140	-
Etablissements privés de jeunes détenus	1,676,122	62
Remboursements divers pour frais de séjour hors des établissements pénitentiaires, secours,	7,438,489	33
etc., etc	72,686	47
Ensemble	14,316,215	98
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
Constructions dans les maisons centrales et les établissements assimilés	354,813	14
Total	14,671,029	12

### TABLEAU I. — Transferements.

## La dépense s'élève à 480,777 fr. 01 c. et se divise ainsi :

Transfèrements par les voitures cellulaires			e. 73
Adultes	40,063 08 } 48,313 20 }	88,376	28

Les voitures cellulaires ayant transporté, en 1867, 19,628 individus, la dépense est, en moyenne, de 19 fr. 99 c. 18 par prisonnier.

En 1866, il avait été dépensé 416,705 fr. 50 c. pour le transport de 18,621 détenus, soit 22 fr. 37 c. 82 pour chacun.

La différence de 24,304 fr. 97 c. sur le total, et de 2 fr. 38 c. 64 sur la moyenne, provient, en premier lieu, de ce que l'Administration avait eu à pourvoir, en 1866, à l'évacuation de la maison centrale d'Embrun et de la colonie de Saint-Antoine, ainsi qu'à la concentration des vieillards à Belle-Ile, mesures qui ont nécessité de nombreux voyages à vide, dont une partie exécutée sur les routes de terre, où le transport est plus coûteux que sur les chemins de fer. Mais la réduction signalée est due aussi aux améliorations introduites dans le service. En effet, si l'on se reporte à l'année 1865, qui a été exempte de toute charge extraordinaire, on constate que les frais de transfèrement par les voitures cellulaires étaient alors de 21 fr. 93 c. 46 par individu, soit 1 fr. 94 c. 82 de plus qu'en 1867.

Les dépenses du personnel présentent, par rapport à l'année précédente, un accroissement de 13,719 fr. 47 c. (113,270 fr. 01 c. contre 99,550 fr. 54 c.) résultant des augmentations accordées aux gardiens des voitures, dont le service est exceptionnellement pénible.

Les frais de locomotion s'élèvent, en chemin de fer, à 172,677 fr. 46 c. pour 932,355 kilomètres parcourus, soit 0 fr. 185 par kilomètre, et par terre, à 81,160 fr. 77 c. pour 87,386 kilomètres, soit 0 fr. 918.

Si l'on ajoute à ces frais ceux de nourriture des détenus en route, de vestiaire, d'entretien du matériel, et autres frais qui varient avec le nombre des individus transférés, on constate qu'ils forment un total de 279,121 fr. 90 c., correspondant à une moyenne de 14 fr. 22 c. 06 par prisonnier. En 1866, la moyenne s'élevait à 16 fr. 49 c. 8. Il y a donc eu une diminution de 2 fr. 27 c. 74; mais il convient de faire remarquer qu'en vue de la substitution, commencée en 1868, des wagons cellulaires, aux voitures d'ancien modèle, celles-ci n'ont reçu que les réparations strictement indispensables. Aussi cet article ne figure au compte que pour 5,813 fr. 28 c., tandis qu'il y était inscrit, en 1866, pour 7,880 fr. 20 c.

# TABLEAU II. — Maisons centrales et Établissements assimilés (dépenses ordinaires et extraordinaires).

Les frais de conservation de la maison de détention de Corte, qui est inoccupée depuis 1859, nefigurent pas dans ce Tableau; ils s'élèvent à 3,320 fr. 51 c.

Les divers services des maisons centrales, des pénitenciers agricoles et des colonies publiques de jeunes détenus ont occasionné une dépense de 4,644,820 fr. 04 c., savoir :

Frais d'administration et de garde	1,626,218	$\overset{\mathbf{c}}{24}$
Dépenses d'entretien, en entreprise ou en régie	2,674,626	69 -
Travaux ordinaires aux bâtiments	101,988	54
Achat d'objets mobiliers, dépenses diverses	23,295	86
Services agricoles	218,690	71
Ensemble	4,644,820	04
En outre, il a été employé en travaux extraordinaires		
aux bâtiments une somme de	354,813	14
Ce qui porte le total des dépenses à	4,999,633	18

Divisée par le nombre des journées de détention qui a été de 7,069,397, la somme de 4,644,820 fr. 04 c. donne une moyenne de 65 c. 703; mais cette dépense doit être atténuée de l'excédant des produits du travail perçus au profit du Trésor, sur les remboursements effectués au moyen des crédits ouverts au chapitre XV, soit 425,445 fr. 90 c., et réduite ainsi à 4,219,374 fr. 14 c. ou 59 c. 685 par journée. Les frais d'entretien proprement dits sont compris pour 37 c. 834 dans la moyenne brute et pour 31 c. 816 dans la moyenne nette.

En 1866, le total des dépenses ordinaires s'élevait, pour 7,014,631 journées, à 4,681,287 fr. 25 c., et déduction faite du reliquat des produits du travail, à 4,289,394 fr. 48 c. Les moyennes par journée étaient de

- t. e. 0 66 736 pour l'ensemble des frais de toute nature, sans aucune déduction,
- 0 61 149, déduction faite du produit net du travail et des produits accessoires,
- 218 pour les frais d'entretien, sans déduction, 0 36
- 0 30 631 pour les mêmes frais, déduction faite des produits.

Ainsi, malgré une différence en plus de 54,766 journées de détention, la dépense totale a diminué de 36,467 fr. 21 c., ou 1 c. 033 par journée. Par suite des progrès réalisés dans l'exploitation des travaux, la diminution est encore plus sensible sur le chiffre net de la dépense; elle est de 1 c. 464 par journée.

Cependant, indépendamment du surcroît de frais de nourriture que l'Administration a eu à supporter intégralement dans les établissements où les services sont exécutés par voie de régie, et dont il serait difficile de déterminer rigoureusement l'importance, sans entrer dans des détails trop multipliés, la cherté des subsistances a occasionné dans les maisons centrales où les services sont l'objet de marchés d'ensemble, une dépense supplémentaire de 166,926 fr. 59 c., qui représente les indemnités payées aux entrepreneurs conformément à leurs traités. En 1866, le total des indemnités n'avait été que de 16,322 fr. 08 c., soit 150,594 fr. 41 c, en plus pour 1867. Aussi la moyenne des frais d'entretien a-t-elle augmenté de 1 c. 616 par journée. L'augmentation eût été encore plus considérable sans la suppression de la maison centrale d'Embrun et les économies obtenues dans les services des pénitenciers de la Corse.

Un autre article présente seul un accroissement de dépenses, peu considérable toutefois: les services agricoles ont coûté 5,559 fr. 20 c. de plus qu'en 1866. C'est le résultat du développement donné aux travaux.

Par suite de la suppression de la maison centrale d'Embrun et de quelques réformes partielles, on a pu assurer au personel d'administration et de garde l'augmentation progressive de traitement autorisée par les règlements, tout en obtenant une diminution de 38,541 fr. 65 c. sur les frais d'administration et de garde.

L'ajournement obligé des travaux d'appropriation ou même d'entretien et des achats d'objets mobiliers, qui n'étaient pas absolument urgents, a eu pour résultat une diminution de 118,960 fr. 83 c. sur le premier de ces articles et de 18,563 fr. 12 c. sur l'autre. Les dépenses ainsi différées devront être effectuées, dès que les ressources disponibles le permettront.

Les travaux extraordinaires ont atteint la somme de 354,813 fr. 14 c. On avait pu consacrer à des dépenses de cette nature 729,946 fr. 66 c. en 1866 et 1,160,641 fr. 72 c. en 1865. Les travaux de 1867 ont été exécutés dans les établissements d'Albertville (achèvement de l'ancien pénitencier sarde), Chiavari (construction de caves), Haguenau (réfection des planchers), les Douaires (construction d'une nouvelle colonie), Rennes (construction d'une nouvelle maison centrale) et Saint-Hilaire (construction d'annexes pour l'exploitation agricole). L'insuffisance des ressources a mis l'Administration dans la nécessité d'arrêter, dès le mois de mai, les travaux d'Albertville, de Rennes et de Saint-Hilaire.

## TABLEAU III.—Établissements privés de jeunes détenus.

La dépense a été de 1,676,122 fr. 62 c. pour 2,524,271 journées, soit 0 fr. 66 c. 400 par journée, tandis qu'en 1866, pour 2,406,908 journées, elle s'était élevée à 1,601,034 fr. 62 c., ou, en moyenne, 0 fr. 66 c. 518.

L'excédant de dépense de 75,088 francs ne provient que de l'accroissement du nombre des journées, et la moyenne par journée présente, au contraire, une diminution qui est, d'ailleurs, sans importance.

## TABLEAU IV. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Dépôts et chambres de sûreté.

Ce tableau constate une dépensetotale de 7,240,811 fr. 15 c., ainsi décomposée:

	f. e.
Frais d'administration et de garde	2,277,223 95
Services économiques	4,234,758 48
Dépenses diverses	589,673 68
Dépôts et chambres de sûreté	139,155 04
Total Égal	7,240,811 15

Les journées de détention ayant été de 8,160,207, la dépense ressort à 0 fr. 88 c. 733 par journée, dont 0 fr. 51 c. 895 pour les services économiques.

Les moyennes étaient respectivement, en 1866, de 0 fr. 87 c. 856 et 0 fr. 49 c. 582.

Il y a donc eu une augmentation de 0 fr. 00 c. 877 sur l'ensemble et de 0 fr. 02 c. 313 sur les services économiques.

L'accroissement de dépense afférent aux services économiques résulte de la cherté des denrées alimentaires. Une semme de 120,364 fr. 43 c. a été payée aux entrepreneurs des prisons autres que celles de la Seine, à titre d'indemnité, tandis que ces allocations ne s'élevaient, en 1866, qu'à 15,853 fr. 54 c.

L'article des frais d'administration et de garde n'a augmenté que de 15,899 fr. 50 c., quoique les traitements des agents de surveillance aient été améliorés dans une large proportion. Mais des économies ont été réalisées, d'un autre côté, par la suppression de plusieurs emplois de directeurs dont les fonctions ont été confiées à ceux des départements les plus rapprochés.

Malgré le soin vigilant avec lequel ont été écartées toutes les propositions d'achat d'objets mobiliers et d'autres dépenses diverses, qui n'avaient pas un caractère marqué d'urgence, l'article 3 du compte présente une augmentation de 57,554 fr. 92c., qui s'applique principalement aux frais de renouvellement de l'uniforme des gardiens et à

l'ameublement de quelques prisons neuves dont l'Administration a pris possession pendant l'année.

Par contre, une diminution de 4,707 fr. 17 c. a été obtenue sur l'article 4, à raison de la suppression de divers dépôts de sûreté.

Le total des dépenses qui ne figurent pas dans les tableaux analysés ci-dessus est de 273,685 fr. 16 c. et se décompose de la manière suivante :

Frais de séjour des condamnés dans les hôpitaux, les hospices ou les	f. e.
asiles d'aliénés	112,056 <b>05</b>
Frais de séjour de détenus civils dans les prisons militaires	6,485 83
Secours de route aux libérés des maisons d'arrêt, de justice et de cor-	
rection	32,639 56
Secours à des gardiens ou à leurs veuves	2,099 99
Frais de conservation de la maison de détention de Corte et dépenses	
accidentelles	7,717 26
Loyer de la maison de la Roquette (dernier terme)	40,000
Frais de mission, impressions, indemnités à divers pour travaux ex-	
traordinaires et autres dépenses générales	72,68 <b>6 47</b>

Ces divers articles formaient, en 1866, un chiffre de 304,153 fr. 39 c.; ils présentent tous des réductions, à l'exception des secours de route aux libérés qui ont augmenté de 4,899 fr. 62 c. par suite de l'accroissement du nombre des détenus.

Si l'on compare, dans leur ensemble, les dépenses de 1867 et celles de 1866, on constate les résultats ci-après:

#### DÉPENSES ORDINAIRES.

années.	NOMBRE de JOURNÉES de DÉTENTION.	FRAIS D'ADMINISTRATION et de garde.	ENTRETIEN des détenus.	AUTRES Dépenses.	TOTAL.	PRIX moyen de la journée d'en- tretien.	TAUX DE L'HECTOLITES de froment.
1866 1867	17,096,064 17,753,875	f. 4,025,635 88 4,016,712 10		1,713,995 99	f. 13,848,283 73 14,316,215 98		
1866 1867	729	t constructions. 1. 9.46 66 1.813 14 S	AUTRES (	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	TOTAL- f. 817,400 354,813	»» 3 14	1. 14,665,687 70 14,671,0 <del>29</del> 12

L'accroissement du nombre des détenus et l'élévation du prix des subsistances ont, comme cela ressort de ce résumé, occasionné, sur les frais d'entretien des détenus, une augmentation de près de 640,000 fr. et qui eût été plus considérable encore sans les économies introduites dans plusieurs parties du service. Ce surcroît de charges, qu'il n'était pas au pouvoir de l'Administration d'éviter, n'a pu être atténué qu'en renonçant, pour le moment, à toute amélioration de nature à entraîner quelque dépense.

# TABLEAUX V et VI. — Personnel, — Renseignements divers.

Pour la première fois, la Statistique fait connaître le nombre de fonctionnaires, employés et agents des maisons centrales, des établissements qui leur sont assimilés, ainsi que des maisons d'arrêt, de justice et de correction, et indique les noms des entrepreneurs généraux des services économiques et industriels, les prix de journée qui leur sont alloués et la durée des marchés en vigueur.

Le personnel des maisons centrales d'hommes ou de femmes, des pénitenciers agricoles et des colonies publiques de jeunes détenus, se composait, au 31 décembre 1867, pour 29 établissements, de :

Service	Directeurs		29 28
administratif.	Greffiers et agents comptables		36
Service économique.	Commis aux écritures et surnuméraires Économes, économes adjoints		55 11
	Régisseurs des cultures		5 22
	Teneurs de livres		13
lnstituteurs	Agents auxiliaires, conducteurs de travaux, etc		27 19
Service religieux	Aumóniers catholiques		30 5
	Rabbins		3
Service médical.	Médecins et chirurgiens Pharmaciens		38 19
· STATIST.	PRIS. 1867.	;	

	Gardiens-chefs	23
	Premiers gardiens	48
Service de garde	Gardiens ordinaires et portiers	699
	Sœurs supérieures	
surveillance.	Sœurs assistantes	7
	Sœurs surveillantes	136
,	Portières et surveillantes laïques	5
	TOTAL	1,266

Tous les fonctionnaires, employés et agents jouissent des avantages de l'internat, à l'exception de 50 employés des services spéciaux (architectes, aumôniers non catholiques, médecins ou chirurgiens et pharmaciens).

Les premiers gardiens et les gardiens ordinaires n'ont pas droit à des logements pour leurs familles. L'Administration aurait désiré améliorer à ce point de vue la situation d'une classe de préposés dont les services sont peu rétribués, mais l'insuffisance des ressources affectées aux dépenses des prisons s'y oppose quant à présent. Toutefois, quelques locaux ont pu être appropriés à Clairvaux où une vingtaine de familles de gardiens ont été installées.

Dans un but d'économie, l'emploi d'inspecteur a été supprimé à la maison centrale de Haguenau et ses attributions ont été dévolues au greffier comptable. Cette réforme sera étendue, au fur et à mesure des vacances, à plusieurs autres maisons de femmes où la discipline et le travail n'exigent pas, autant que dans les maisons d'hommes, la présence d'un fonctionnaire spécial.

Les maisons d'arrêt, de justice et de correction, au nombre de 10 dans la Seine et de 391 dans les 88 autres départements, employaient, au 31 décembre 1867, un personnel comprenant:

		Internes.	Externes.	Total.
Service (1	OirecteursGreffiers et commis	79	n	79
administratif. (6	Greffiers et commis	41	30	1
Service économique. — Emplois divers		n	21	21
Instituteurs		'n	9	9
Service religious	Aumôniers catholiques	25	347	372
Set vice rengieux (	Pasteurs protestants	. 30	13	13
Médecins, chirurgiens et pharmaciens		13	3 <b>9</b> 0	403

		Internes.	Externes.	TOTAL.
l	Gardiens-chefs	396	*	396
Service de garde	Premiers gardiens	16	×	16
et de 🤞	Gardiens ordinaires	760	»	760
surveillance.	Sœurs	211	»	211
	Surveillantes laïques	345	'n	345
	Тотаих	1,886	810	2,696

Il existe, en outre, pour le service des prisons de la Seine, deux inspecteurs généraux placés sous les ordres immédiats du préfet de police.

On voit, d'après les chiffres ci-dessus, que les prisons des 88 déparments autres que celoi de la Seine, étaient, au 31 décembre 1867, administrées par 69 directeurs. Les directeurs des maisons centrales de Beaulieu (Calvados), de Nîmes (Gard), de Montpellier (Hérault), de Rennes (Ille-et-Vilaine), d'Eysses (Lot-et-Garonne), d'Auberive (Haute-Marne), de Vannes (Morbihan), de Clermont (Oise), de Riom (Puy-de-Dôme), de Melun (Seine-et-Marne) et de Limoges (Haute-Vienne), étaient chargés du service des maisons d'arrêt, de justice et de correction de leurs départements respectifs. Parmi les directeurs spéciaux des prisons départementales, 8 étaient préposés chacun à 2 départements, savoir : Aisne et Somme, Aude et Pyrénées-Orientales, Corrèze et Dordogne, Creuse et Indre, Manche et Orne, Meuse et Meurthe, Moselle et Bas-Rhin, Savoie et Haute-Savoie. L'Administration continue d'appliquer le même mode de concentration, lorsque la facilité des communications et l'intérêt du service permettent de le faire sans inconvénients.

Les gardiens des dépôts de sùreté recevant un traitement fixe sur les fonds du budget des prisons, formaient un total de 583, dont 1 femme. Le nombre des dépôts ou chambres étant de 2,129, il ressort de ces chiffres que 1,546 étaient surveillés par des agents dont le concours n'entraîne aucune dépense pour le Département de l'intérieur. Des instructions réitérées ont invité les préfets à confier, autant que possible, ce service aux gendarmes.

Dans les maisons d'arrêt, de justice et de	
correction et les dépôts desûreté	3,281
A reporter	4,547

Report	4,547
Les transfèrements cellulaires employaient,	
enoutre, 1 inspecteur, 1 garde-magasin, 20 gar-	
diens comptables 32 gardiens ordinaires et	
1 médecin, ci	55
Ce qui porte à	4.602

l'effectif total du personnel attaché au service des prisons et établissements pénitentiaires.

Ce nombre ne paraît pas exagéré si l'on se rappelle que la population moyenne des divers lieux de détention autres que les établissements particuliers de jeunes détenus était, en 1867, de 41,732 individus, et que les voitures cellulaires ont transporté, pendant la même année, 19,628 prisonniers.

Les services économiques sont administrés par voie de régie dans les pénitenciers agricoles de la Corse et dans les colonies publiques de jeunes détenus. Il en est de même dans les maisons centrales de Belle-Ile et de Clairvaux. Pour chacune des autres maisons centrales, un entrepreneur général est chargé en même temps des services économiques et des travaux industriels, moyennant la concession de la partie du produit du travail des détenus qui n'est pas attribuée au pécule, et, s'il y a lieu, le payement d'un prix de journée fixé par adjudication. Ce prix est de 0 fr. 49c. à Albertville, par suite d'un traité passé à des conditions spéciales, au moment de l'annexion de la Savoie, et expirant en 1869. Si on laisse de côté ce marché exceptionnel, on constate que le taux le plus élevé, 0 fr. 324, c. est atteint à Aniane; à Cler mont l'entrepreneur ne reçoit aucun prix de journée.

Dans le département de la Seine, les services des maisons d'arrêt, de justice et de correction et des dépôts ou chambres de sûreté font l'objet de marchés spéciaux comprenant séparément la fourniture du pain, celle des autres aliments, le blanchissage, le travail, etc., etc.

Le service de chacun des autres départements est confié à un entrepreneur général en vertu de traités dont les bases diffèrent peu de celles qui ont été adoptées pour les maisons centrales. Le prix de journée le plus élevé est payé dans l'Ariége (0 fr. 78 c.), le plus bas, dans le Nord (0 fr. 36 24 c.).